



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5385^e séance

Mardi 14 mars 2006, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mayoral	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Gayama
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Thomson
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan
et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
(S/2006/145)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2006/145)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la République de Corée et de la République islamique d'Iran des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Koenigs à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, document S/2006/145.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Je lui donne maintenant la parole.

M. Koenigs (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de me donner l'occasion de l'informer sur la situation en Afghanistan dans le cadre de nos délibérations sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Le rapport écrit du Secrétaire général (S/2006/145) décrit les événements clefs des six derniers mois, ainsi que des propositions concernant l'ajustement dudit mandat. Mes observations porteront sur la façon dont la situation a évolué depuis le dernier exposé sur la question présenté au Conseil le 10 février par le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et sur les perspectives du Pacte pour l'Afghanistan.

Comme le Conseil le sait, la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, qui s'est tenue les 31 janvier et 1^{er} février, a réaffirmé la ferme détermination de la communauté internationale d'être aux côtés de l'Afghanistan au cours des cinq prochaines années et au-delà. À bien des égards, les jalons et les délais énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan sont aussi ambitieux, voire de plus grande portée, que ceux de l'Accord de Bonn. En avalisant le Pacte et en en faisant le cadre d'un partenariat international avec l'Afghanistan pour les cinq années à venir, le Conseil a reconnu les obligations mutuelles et la discipline nécessaire à l'exécution effective de cette feuille de route dont l'objectif est d'améliorer la vie des Afghans.

Il apparaît déjà clairement que deux priorités seront indispensables au succès de ce programme. Premièrement, les institutions afghanes doivent être renforcées à tous les niveaux de manière à être assez efficaces pour pouvoir assurer les services de base. Deuxièmement, notre stratégie pour faire face aux graves difficultés en matière de sécurité doit évoluer pour répondre aux menaces qui demeurent.

En ce qui concerne l'évolution sur le plan politique, les premiers mois de travail de la nouvelle Assemblée nationale ont fait la preuve des promesses

que renferment les nouvelles institutions afghanes. Les deux chambres ont établi le règlement intérieur et les commissions parlementaires. Les questions de sécurité et de développement ont fait l'objet d'un débat libre. Le 27 février, la Wolesi Jirga a décidé d'approuver les membres du Cabinet individuellement.

Les mois à venir mettront à l'épreuve la capacité du Gouvernement et du Parlement afghans à œuvrer de manière constructive pour adopter un nouveau budget, pour s'entendre sur la composition du nouveau cabinet et pour établir un calendrier législatif qui traduise les priorités nationales dans les termes du nouveau Pacte. Une réunion de tous les conseils provinciaux à Kaboul au début du mois de mars a montré que ces représentants élus étaient déterminés à produire rapidement des résultats.

L'ordre du jour politique est également de plus en plus axé sur les questions liées à la justice. Le Président Karzaï a indiqué qu'il était déterminé à renouveler sensiblement la Cour suprême. Il a également accepté de lancer dans les semaines à venir le Plan d'action national pour la paix, la réconciliation et la justice de concert avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et moi-même. Dans l'entretemps, les initiatives visant à réprimer les crimes commis dans le passé prennent de l'ampleur. Dans une affaire qui a fait beaucoup de bruit, un ancien chef des services de renseignements en 1978 et 1979 a été condamné à mort le 25 février 2006 par le Tribunal de première instance pour la sécurité nationale pour le rôle qu'il a joué dans l'assassinat de prisonniers. Le procès a été suivi de près par les Afghans et critiqué en raison des manquements aux normes internationales en matière de procédure légale. Il a néanmoins illustré le fait que les Afghans aspirent profondément à la vérité et à la justice en ce qui concerne les crimes commis au cours des décennies de conflit violent.

S'agissant de l'évolution en matière de sécurité, l'attentat à la bombe perpétré à Kaboul il y a deux jours contre le Président de la Meshrano Jirga et l'ancien Président Mojadeddi a démontré que les ennemis de l'Afghanistan continuent d'attacher beaucoup d'importance à entraver le processus démocratique par des moyens violents. L'attaque était emblématique des tendances dans l'ensemble du pays en ce qui concerne la sécurité, qui continue de constituer une préoccupation grave.

Les mois d'hiver de 2005 et de 2006 ont connu une augmentation des attentats de la part des insurgés et des terroristes et une plus grande sophistication des tactiques employées. Il y a eu un accroissement sensible de la fréquence de l'emploi d'engins explosifs de plus grosse taille et plus meurtriers, y compris des attentats-suicides, en particulier dans le sud et l'est du pays. Les auteurs de ces attaques ont montré une détermination croissante à prendre pour cibles les civils, les représentants du Gouvernement et les travailleurs qui œuvrent à la reconstruction, tels les ouvriers de voirie. À cet égard, l'enlèvement récent de quatre étrangers dans la province d'Helmand et l'annonce non confirmée selon laquelle les Taliban affirmeraient les avoir tués sont également des sources de grande préoccupation.

La fréquence de ces attaques à Farah, Helmand, Kandahar, Kunar et ailleurs souligne la persistance, voire la consolidation, des réseaux de commandement et de contrôle des Taliban, d'Al-Qaida et des groupes qui leur sont associés dans la région. Tout règlement de cette question difficile nécessitera un redoublement des efforts internationaux afin de démanteler les structures terroristes qui constituent une menace commune à la sécurité à la fois de l'Afghanistan et du Pakistan.

Il existe également des préoccupations en matière de sécurité dans les provinces qui sont moins touchées par l'insurrection et le terrorisme. Dans la province de Farah, l'assassinat gratuit le 4 mars d'un ingénieur afghan, Mohammad Hashim, employé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, a choqué et attristé la famille des Nations Unies. Dans les provinces d'Helmand et de Nangarhar, les efforts d'élimination de la culture du pavot à grande échelle ont rencontré une résistance farouche.

Parallèlement, le Gouvernement afghan s'est employé à répondre à ces menaces tant en adoptant des politiques qu'en gérant la crise avec succès. Au cours d'un séminaire qui s'est tenu à Kaboul du 26 au 28 février, le Conseil national de sécurité a examiné un projet pour la politique nationale en matière de sécurité de l'Afghanistan. Celui-ci prévoit que les institutions afghanes en matière de sécurité soient pleinement fonctionnelles pour s'attacher aux menaces intérieures et extérieures à la paix et à la sécurité d'une manière intégrée, sous supervision civile, et sur une base fiscale viable.

S'agissant des questions de sécurité, l'achèvement de la réforme du secteur de la sécurité demeure essentiel au processus de consolidation de la paix. Le programme de démantèlement des groupes armés illégaux est devenu plus visible et a pris de l'ampleur au cours des dernières semaines. Au total, plus de 19 000 armes ont été collectées dans toutes les régions du pays. Dans la province de Kapisa, sous la direction du Gouverneur, la dernière touche est en train d'être apportée à une enquête complète sur ces groupes visés par le démantèlement et ce processus sera répété au cours des mois à venir dans les provinces de Farah, d'Hérat, de Laghman et de Takhar. Depuis la mise en œuvre l'année dernière du programme national d'élimination des munitions, plus de 30 000 tonnes de munitions inutiles et dangereuses ont été rassemblées et détruites. Cependant, il sera nécessaire de s'engager fermement et sur la durée pour atteindre les jalons fixés pour le démantèlement des groupes armés illégaux et mener à bien la lutte antimines et munitions prescrite dans le Pacte pour l'Afghanistan.

Le transfert du poste de commandement régional sud de l'Opération Enduring Freedom d'une brigade nord-américaine à une brigade multinationale, le 28 février à Kandahar, a constitué une évolution majeure au sein des forces militaires internationales. Une fois qu'elle sera pleinement en place, cette force disposera des capacités robustes des forces armées du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis, des Pays-Bas, de l'Australie et d'autres pays représentant une force de déploiement forte de 6 000 hommes dans les cinq provinces du sud de l'Afghanistan. Cela représente une augmentation de 50 % par rapport aux niveaux précédents et montre la détermination de la communauté internationale à venir à bout de la menace que constitue l'insurrection menée par les terroristes.

Le renforcement de la gestion frontalière est également nécessaire pour réaliser plusieurs des objectifs clefs du Pacte, de l'interdiction des stupéfiants à la collecte des impôts. Lors de la Conférence de Doha II, coprésidée par les Gouvernements allemand et qatarien les 27 et 28 février, 21 États et huit organisations internationales ont réaffirmé leur détermination à renforcer leur coopération avec l'Afghanistan en matière de sécurité et de gestion frontalière. Cependant, je demeure préoccupé par le fait que les ressources ne sont pas encore disponibles pour mettre en œuvre ces

propositions, y compris s'agissant des salaires de la police et de la police frontalière.

Le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont un agenda chargé. Alors que l'Accord de Bonn visait à rétablir les institutions nationales légitimes, la principale difficulté du Pacte pour l'Afghanistan sera d'accroître la portée de l'action du Gouvernement au niveau local. Cela nécessitera que les acteurs en matière de sécurité et de développement, la société civile et le secteur privé soient davantage présents dans les domaines qui n'ont pas encore été touchés par le relèvement. Cela nécessitera la mise en place de programmes qui assurent la participation des Afghans au développement de leur pays, tout en répondant aux besoins des groupes vulnérables et des régions pauvres.

Cela mettra également le Gouvernement afghan au défi de faire en sorte que des institutions en matière de justice fonctionnelles et la primauté du droit se concrétisent dans les communautés où vivent la plupart des Afghans. Cela nécessitera également la mise en œuvre des nouvelles obligations de l'Afghanistan de protéger les droits de l'homme de ses citoyens et de veiller à leur respect.

L'Afghanistan ne peut remplir ces attentes qu'en réformant et en renforçant les institutions gouvernementales nécessaires au développement de son capital humain, en exploitant son potentiel agricole et ses ressources naturelles et en établissant les conditions pour l'émergence d'un secteur privé dynamique. Le renforcement de la coopération régionale est à cet égard également essentiel.

Le rapport dont le Conseil est saisi explique dans les grandes lignes un certain nombre de propositions sur la manière dont la MANUA, ayant achevé son appui au Processus de Bonn, peut continuer à jouer un rôle en tant que mission politique spéciale en fournissant des conseils au Gouvernement afghan, en particulier afin de renforcer davantage les institutions d'État. La MANUA continuerait d'être une mission intégrée et de programmer et de coordonner les activités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan humanitaire et en matière de développement. En tant que Coprésident du conseil commun de coordination et de suivi qui doit être créé aux termes du Pacte, l'objectif de la MANUA serait de promouvoir la visibilité du Gouvernement dans les activités d'aide internationale et de préconiser une plus grande

cohérence des efforts de reconstruction dans leur ensemble. Le succès de cette entreprise « dépendra aussi de toutes les parties prenantes qui devront jouer des rôles complémentaires et coopérer pleinement », comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport.

Comme je l'ai indiqué précédemment, il sera vital pour le Gouvernement afghan d'étendre son autorité aux zones mal desservies de l'Afghanistan. Les propositions présentées à l'examen du Conseil du Conseil incluent la possibilité d'une modeste expansion de la présence sur le terrain de la MANUA pour aider et appuyer le Gouvernement dans ses efforts sous réserve, évidemment, des conditions de sécurité. L'application de ce mandat exigerait des moyens de sécurité supplémentaires et suffisants, notamment un appui aérien et à l'évacuation médicale.

Au moment où se rapprochent les échéances du Pacte pour l'Afghanistan, le premier jalon – la création d'un mécanisme clair et transparent de nominations aux postes de haut niveau de l'administration publique – devra être atteint dans les six prochains mois.

En approuvant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement la semaine dernière, le Gouvernement afghan a souligné la nécessité d'harmoniser ses efforts avec ceux de la communauté internationale afin de veiller à ce que notre dessein commun de paix et de développement durables soit réalisé en Afghanistan.

Pour terminer, je voudrais demander instamment au Gouvernement afghan de mettre tout en œuvre pour respecter les jalons énoncés dans ces documents et encourager la communauté internationale à continuer de faire preuve de générosité et de détermination dans cette nouvelle phase importante du processus de paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Koenigs de son exposé.

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais demander à tous les participants de bien vouloir, dans la mesure du possible, limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence dans les délais prévus. Je remercie les membres de leur compréhension et de leur coopération en la matière.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Premièrement, je voudrais remercier M. Koenigs pour

avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris son nouveau mandat. Je saisis également l'occasion pour souhaiter plein succès à M. Koenigs dans l'exercice de ses fonctions importantes et difficiles en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

La Grèce souscrit pleinement à la déclaration que prononcera le Représentant permanent de l'Autriche, au nom de l'Union européenne. En outre, je voudrais faire les observations suivantes.

Le rapport du Secrétaire général couvre d'une manière exhaustive tous les événements majeurs survenus en Afghanistan, ces six derniers mois. La tenue des élections parlementaire et provinciales le 18 septembre et l'inauguration du nouveau parlement ont permis le couronnement du processus de Bonn. L'adoption du Pacte pour l'Afghanistan à la Conférence de Londres, le 31 janvier, et son entérinement par le Conseil de sécurité, le 15 février, ont déclenché le nouveau processus en vue de réaliser un développement politique et socioéconomique véritable dans un environnement pacifique, stable et sûr sous la direction du Gouvernement afghan.

La contribution de la MANUA à cette évolution politique positive générale a été indispensable et louable une fois encore.

Cependant, nous ne savons que trop bien les nombreux et graves défis auxquels l'Afghanistan continue de faire face. Nous souscrivons aux observations faites par le Secrétaire général concernant la nécessité d'achever les réformes dans les secteurs de la sécurité, de l'administration, de la justice et dans le domaine humanitaire ainsi que pour ce qui est de l'établissement de la primauté du droit et du plein respect des droits de l'homme, en particulier dans les provinces où les seigneurs de guerre et les réseaux de drogues continuent de régner.

En particulier, nous sommes gravement préoccupés par l'escalade récente de la violence ayant pour cible les civils, les agents des services d'assistance, les forces militaires afghanes et de sécurité internationale, les personnalités politiques modérées, les employés du gouvernement et les éducateurs. Si ces incidents se poursuivent, tous les efforts et toutes les initiatives visant à mettre en œuvre

le Pacte pour l'Afghanistan seront gravement compromis.

Nous comptons sur l'amélioration de la situation en matière de sécurité, principalement par le biais du renforcement de l'Armée nationale afghane et des forces de police et du lancement du programme de démantèlement des groupes armés illégaux. En outre, nous estimons que l'expansion de la Force internationale d'assistance à la sécurité vers le sud et le renforcement des équipes de reconstruction dans les provinces permettront d'améliorer la sécurité et de faciliter la reconstruction et le développement économique dans les campagnes.

À l'évidence, ce qui sous-tend les attaques armées, les affrontements violents, les attentats-suicides, les incendies d'écoles est l'industrie des stupéfiants. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont pris des dispositions importantes pour s'attaquer au problème mais sans effet jusqu'à présent. Si les liens entre la pauvreté généralisée des agriculteurs, la culture du pavot, le trafic des stupéfiants, la corruption et les terroristes ne sont pas brisés, tous nos efforts, y compris les ressources dépensées, pour consolider la paix, les institutions démocratiques, la reconstruction, la stabilité, la croissance économique et le développement social en Afghanistan seront sans cesse compromis.

Le peuple et le Gouvernement afghans ont fait des progrès remarquables et sont déterminés à surmonter les derniers défis, aussi redoutables soient-ils. Le maintien de l'engagement des Nations Unies et les contributions des pays ainsi que des organisations non gouvernementales sont nécessaires pour atteindre les jalons clairement énoncés du Pacte pour l'Afghanistan lors de la prochaine phase de développement quinquennal de l'Afghanistan.

À cet égard, nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de maintenir la présence de l'ONU en Afghanistan en affectant des tâches nouvelles à la MANUA, conformément au rôle de coordination et de surveillance de l'ONU dans la mise en œuvre des dispositions du Pacte pour l'Afghanistan concernant la sécurité, la gouvernance, la primauté du droit et les droits de l'homme, le développement économique et social ainsi que la question multisectorielle de la lutte contre les stupéfiants.

La Grèce appuie le mandat et la structure de la MANUA proposés par le Secrétaire général et se déclare prête à participer de manière constructive aux consultations relatives au projet de résolution du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de mon pays de poursuivre son engagement politique, militaire, économique et humanitaire en Afghanistan. Je voudrais simplement mentionner le fait qu'à la Conférence de Londres, la Grèce a annoncé une contribution de 5 millions de dollars pour des projets de développement. Parallèlement, nous avons entrepris la restauration du Musée de Kaboul, preuve de notre détermination de préserver le patrimoine culturel unique de l'Afghanistan.

L'Afghanistan et son peuple méritent un avenir pacifique et prospère et ils ont notre plein appui tout au long de la voie dans laquelle ils sont engagés.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Tom Koenigs de son exposé très instructif. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a apporté une contribution indispensable à la consolidation de la paix et à la promotion de la reconstruction et du développement dans ce pays. Nous saluons également le personnel de la MANUA pour son dévouement, et nous espérons que, sous la direction de M. Koenigs, la MANUA poursuivra son excellent travail.

Le Processus de Bonn a été couronné de succès. La Conférence de Londres tenue à la fin du mois de janvier, avec le lancement du Pacte pour l'Afghanistan, a été un événement important qui a permis de jeter les bases d'un cadre pour l'après-Bonn en vue du maintien de l'engagement et de l'assistance de la communauté internationale dans ce pays.

Le fait est, toutefois, que de nombreux défis subsistent pour l'avenir de l'Afghanistan, notamment dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, du développement économique et social et – ce qui est tout particulièrement inquiétant – du commerce illicite de stupéfiants. Pour relever ces défis, les efforts résolus du Gouvernement afghan sont nécessaires, avec l'aide constante de la communauté internationale. Le Japon apprécie la détermination dont fait preuve le Gouvernement afghan dans la poursuite énergique de ses objectifs nationaux dans ces domaines fondamentaux, tels que dans le cadre de la Stratégie

intérimaire de développement national de l'Afghanistan. Pour que la prochaine phase de reconstruction et de réconciliation nationales soit un succès, il convient que des efforts acharnés soient consacrés à la mise en œuvre de la Stratégie et au Pacte, avec la pleine appropriation par les Afghans du processus, appuyée par l'aide internationale bien coordonnée des Nations Unies et de la communauté internationale.

Le Secrétaire général a fait savoir que l'Assemblée nationale délibérait actuellement activement et tenait des débats sur des questions allant de l'administration du pays aux menaces à sa stabilité. Nous sommes encouragés par ce fait nouveau positif. C'est avec un vif intérêt que nous attendons la confirmation rapide des Ministres du Cabinet par l'Assemblée nationale. Grâce à ce processus, nous espérons que l'Afghanistan sera en mesure de surmonter les difficultés si fréquemment rencontrées au cours des étapes initiales de la mise en place d'un système politique démocratique.

Parmi les problèmes qui continuent d'assaillir le pays et son peuple, il y a l'insécurité et l'anarchie qui règnent dans de nombreuses provinces, comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général. Pour améliorer la sécurité, il convient d'augmenter les effectifs de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale, de renforcer leurs capacités et de mener à bien et sans retard une réforme judiciaire. Dans le même temps, il est important d'exhorter tous les groupes et parties afghans à faire preuve de modération et à ne pas recourir à la violence; toutes les parties doivent participer à la vie politique d'une manière pacifique et mettre tout en œuvre pour parvenir à la réconciliation nationale.

Des progrès remarquables ont, en fait, été réalisés par le Gouvernement afghan et la communauté internationale pour réaliser une réforme dans le domaine de la sécurité. Le Japon contribue largement à la promotion du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Nous savons gré au Gouvernement afghan pour les efforts qu'il a déployés pour mener à bien le volet désarmement et démobilisation. Maintenant que ce volet a été achevé, il convient de mener à bien le volet réintégration, et nous espérons que cela se fera au plus tôt.

Compte tenu du fait que le programme de DDR est pratiquement réalisé, le Japon accorde une

importance toute particulière au programme de démantèlement des groupes armés illégaux, qui est l'une des questions pressantes qui nous préoccupent actuellement. Étant donné que c'est un programme afghan, il devra être mené à bien et de concert par toutes les autorités gouvernementales compétentes. Nous espérons vivement que le Gouvernement fera preuve de la détermination et de l'engagement nécessaires pour que ce programme soit également couronné de succès. Cet effort requiert de toute évidence un appui international pour la collecte des armes et des informations. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le Japon a l'intention de tenir à Tokyo, dans le courant de l'année, une conférence internationale sur le DDR et le démantèlement des groupes armés illégaux. Nous invitons la communauté internationale à apporter son précieux appui à ce projet vital, qui est directement lié à l'amélioration durable de la sécurité.

S'agissant de la prorogation du mandat de la MANUA, le Japon appuie les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, tenant compte du lancement du Pacte. Néanmoins, il convient de continuer d'appliquer la politique dite « d'empreinte légère » afin d'encourager l'appropriation de ce programme par le Gouvernement afghan. De même, il convient d'envisager, dans certains cas, de partir de zéro en ce qui concerne les décisions liées à l'affectation optimale du personnel et des ressources financières.

Alors que l'Afghanistan se lance dans une nouvelle phase de reconstruction et de consolidation de la paix dans l'après processus de Bonn, nous pensons qu'une mission du Conseil de sécurité devrait se rendre en Afghanistan pour évaluer la situation et manifester la détermination de la communauté internationale de continuer à fournir une assistance durant cette phase. Selon nous, cette mission devrait être organisée peu de temps après la prorogation du mandat de la MANUA. Elle devrait être réduite et mobile, compte tenu de la situation qui prévaut en matière de sécurité.

Pour terminer, le Japon travaille actuellement sur un projet de résolution qui porte sur la prorogation du mandat de la MANUA. Nous espérons être en mesure de présenter un tel projet de résolution pour adoption le 23 mars, en tenant compte des vues exprimées à la présente séance tant par les membres que par les non-membres du Conseil de sécurité.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général, d'avoir présenté ce rapport sur la situation en Afghanistan. Je voudrais d'emblée saisir cette occasion pour rendre hommage au personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), aux voisins de l'Afghanistan, et aux pays donateurs, et les remercier pour leurs efforts concertés en vue de faire de l'Afghanistan un membre stable et dynamique de la communauté internationale. Le Pacte pour l'Afghanistan est un nouveau cadre de partenariat entre l'Afghanistan et la communauté internationale dont nous nous félicitons.

Au cours des quatre dernières années, l'Afghanistan a réalisé des progrès remarquables sur la voie de la construction d'un État démocratique doté d'institutions responsables. Des progrès ont également été enregistrés dans la remise en état de l'infrastructure de base nécessaire au développement économique et social.

Les questions les plus urgentes, qui exigent une attention constante, comprennent le renforcement des nouvelles structures du Gouvernement; l'établissement des éléments indispensables à la bonne gouvernance, à la justice et à l'état de droit; le respect des droits de l'homme; le désarmement et le démantèlement des groupes armés illégaux; la poursuite des efforts visant à réduire la production et le trafic des stupéfiants; et la mise en place des fondements d'un développement économique et social durable. Il convient d'accorder la même importance au renforcement du système judiciaire, qui manque de personnel qualifié et dont l'infrastructure est insuffisante pour rendre la justice efficacement et équitablement. Il importe également que les dirigeants s'attaquent à des questions sociales comme le logement, la poursuite de l'émancipation des femmes et la réintégration des rapatriés qui avaient trouvé refuge dans les pays voisins.

Il est clair qu'un défi demeure en matière de sécurité, car les attentats-suicides se poursuivent et leurs auteurs ont recours à des méthodes de plus en plus sophistiquées. La situation exige une formation renforcée et une Police nationale bien équipée dotée d'une capacité leur permettant d'assurer une protection au-delà de Kaboul et dans tout le pays. Cela devrait se faire de concert avec la formation d'une Armée nationale afghane pleinement opérationnelle dont la

première mission consisterait à démanteler les groupes armés illégaux et les structures terroristes.

Nous prions instamment tous ceux qui sont impliqués dans les violences de mettre fin à leurs activités illégales et criminelles et de participer au rétablissement de la sécurité et du développement pour le peuple afghan.

Nous estimons que le Gouvernement et le peuple doivent diriger ce processus et se l'approprier. Cependant, ils auront besoin de l'appui de la communauté internationale, comme cela a été illustré récemment lors du lancement du Pacte pour l'Afghanistan à Londres, qui promet progrès et stabilité pour les institutions encore fragiles construites sur les fondements du processus de Bonn. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à la préparation et au lancement du Pacte. Cette initiative novatrice et opportune visait à mobiliser une attention et un appui internationaux soutenus afin de rendre viables les institutions afghanes construites après le conflit et d'empêcher le pays de retomber dans une nouvelle crise.

Avec un appui international, l'Afghanistan peut désormais se lancer dans la prochaine phase de consolidation de l'État. La MANUA a mené sa mission à bien dans le cadre de l'Accord de Bonn, mais elle a encore un rôle important à jouer en Afghanistan. Nous appuyons la prorogation de son mandat modifié pour lui permettre d'appuyer le peuple et le Gouvernement afghans dans la mise en œuvre du nouveau Pacte pour l'Afghanistan.

M. Duclos (France) : Monsieur le Président, permettez-moi bien sûr d'abord de remercier M. Koenigs pour son exposé. Je voudrais aussi saisir l'occasion de lui souhaiter plein succès pour la mission très importante qu'il va désormais assumer. Permettez-moi une note personnelle pour dire que nous sommes particulièrement heureux qu'un fonctionnaire onusien d'origine allemande succède à un fonctionnaire onusien d'origine française.

Je ne vais pas revenir sur l'analyse de la situation qui a été très bien présentée par le nouveau Représentant spécial. Peut-être, cependant, pour dire que cette situation se caractérise par un double paradoxe. Le premier paradoxe, c'est qu'il y a eu des progrès considérables en Afghanistan sur tous les terrains et, pourtant, comme d'autres l'ont souligné avant moi, il reste un risque de déstabilisation, qui n'est pas exclu du fait d'une certaine montée de

l'insécurité. Celle-ci est d'origine interne et externe. Elle se traduit par des actes de terrorisme. Mais elle se nourrit aussi – et trouve ses racines – dans d'autres courants inquiétants : la présence de groupes armés; les réseaux de trafiquants de drogues et aussi, il faut l'avouer, dans une certaine mesure, la faiblesse de l'administration. Ce premier paradoxe comporte un risque de déstabilisation mais aussi un risque de frein à l'aide internationale.

Deuxième paradoxe, je crois que la mesure de notre succès collectif et du succès, en particulier, du peuple et du Gouvernement afghans, c'est que maintenant les affaires sont entre les mains d'institutions afghanes, représentatives, librement élues et, j'ajouterais, capables. Pourtant, nous devons continuer à assumer un devoir de présence et d'assistance vis-à-vis des Afghans. Comme nous le savons tous, cela a été le mérite et le succès de la Conférence de Londres que de définir un nouveau pacte entre la communauté internationale qui soit adapté à ce nouveau contexte dans lequel ce sont les Afghans qui, maintenant, gèrent leurs affaires.

De ce qu'on appelle le Pacte pour l'Afghanistan, *Afghan compact*, je retiendrai pour ma part une orientation majeure, qui est justement le développement des institutions du pays, y compris des institutions locales. C'est-à-dire qu'il faut renforcer les institutions et assurer une décentralisation forte. C'est un immense défi dans lequel nous pensons que l'ONU a un rôle à jouer.

J'en arrive ainsi aux propositions du Secrétaire général. Je crois que dans les propositions qui nous sont soumises et dans les tâches que le Représentant spécial s'est fixées à lui-même, il y en a un certain nombre qui, pour nous, sont d'une importance particulière.

La première est la coordination des efforts internationaux. Je sais que cela a déjà été fait, mais compte tenu du nouveau contexte, il faut trouver des formules qui permettent plus d'efficacité dans la coordination des efforts internationaux et seul le Représentant spécial peut le faire. Je sais qu'il travaille à ce sujet, sur le montage du mécanisme qui avait été arrêté à la Conférence de Londres.

Deuxièmement, il me semble que l'ONU doit intensifier les actions sur lesquelles sa plus-value a été éclatante ces dernières années. C'est vrai, par exemple, du désarmement des groupes armés illégaux. C'est vrai

de la préparation des futures élections pour lesquelles le Représentant spécial garde une expertise sans équivalent.

Troisièmement, ma délégation est d'accord pour que le rôle de la Mission des Nations Unies soit étendu en province. Bien sûr, il faut que les conditions le permettent, il faut le faire avec prudence. Mais, en même temps, cela nous paraît être une conséquence opérationnelle inéluctable de l'orientation fixée à Londres en faveur d'un renforcement des institutions, y compris en province.

Quatrièmement, j'ai presque honte de le rappeler, mais il faut le faire, la dimension régionale reste majeure. Nous avons tous vu ces dernières temps, ne serait-ce qu'à la télévision, des éléments très inquiétants sur les rapports des autorités afghanes avec certains pays voisins. Nous devons tous faire un effort collectif pour contribuer au retour à une coopération normale. Là aussi, évidemment, la MANUA a un rôle particulier à jouer pour établir un climat de confiance entre l'Afghanistan et ses voisins.

Comme les autres orateurs, je suis obligé de dire un mot de notre contribution à titre national. Je dirai qu'en matière d'aide civile, nous avons pris des décisions d'augmenter significativement nos engagements pour les années à venir. Par exemple, nous consacrerons 33 millions d'euros au développement rural et au soutien au développement du secteur privé. Surtout, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à mes collègues, nous intensifions notre contribution sur le plan de la sécurité. Nous prendrons le commandement de la province de Kaboul au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à partir de cet été pour une période de huit mois. Nous augmenterons à cette occasion notre contingent, qui passera à 1 000 hommes. Nous continuons aussi à intensifier notre soutien à la formation de l'armée nationale afghane, notamment par le déploiement de 100 officiers au sein des équipes de formation de l'armée nationale.

Il ne faut pas, en effet, que, dans le cadre du nouveau pacte, la relation entre l'Afghanistan et la communauté internationale soit une relation qui concerne seulement les institutions internationales. Il faut une présence forte des institutions internationales, mais celle-ci ne nous dispense pas de nos responsabilités à titre national. Je voudrais assurer que la France sera présente au rendez-vous.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Afghanistan (S/2006/145), axé sur les aspects clefs de la formidable transformation que le peuple et le Gouvernement afghans opèrent avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. En outre, je salue chaleureusement Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général. Nous le remercions de son analyse franche et exhaustive des succès de l'Afghanistan, des tâches difficiles qu'il reste à accomplir et du rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), s'agissant de permettre de réaliser des avancées dans cet environnement très complexe.

Avant de poursuivre, je tiens à signaler que le Danemark s'associe pleinement à la déclaration que le représentant de l'Autriche prononcera ultérieurement dans le débat au nom de l'Union européenne.

Tout d'abord, je tiens à souligner que le Danemark adhère pleinement au Pacte pour l'Afghanistan. Soucieux d'accompagner la mise en œuvre du Pacte, le Danemark a pris un engagement à long terme, entièrement financé, de plus de 100 millions de dollars en faveur des efforts de développement en Afghanistan, de même qu'il a décidé d'accroître de manière significative la présence militaire danoise, en déployant la majorité de ses troupes dans la province agitée de Helmand, située dans le sud du pays.

À la Conférence de Londres, l'ONU s'est vu confier un rôle central, celui de faciliter et surveiller la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. Nous convenons qu'il est nécessaire de proroger le mandat de la MANUA pour 12 mois supplémentaires. De même, nous approuvons les grandes lignes retenues par le Secrétaire général dans son rapport s'agissant des tâches et priorités principales de la MANUA, dans la mesure où elles découlent du Pacte.

J'aimerais maintenant faire six observations et poser des questions quant au rôle, aux responsabilités et au cadre institutionnel de la MANUA.

Premièrement, nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que l'une des tâches majeures de la MANUA sera de renforcer les nouvelles institutions démocratiques découlant du processus de Bonn, qui restent précaires. Les risques d'échec sont nombreux et l'on ne saurait exagérer l'importance des bons offices de la MANUA ni de son action concertée. Nous

engageons le Représentant spécial à poursuivre un dialogue actif avec l'ensemble de la classe politique comme avec le Président et le Gouvernement, afin de maintenir le cap des évolutions positives du processus politique.

Deuxièmement, la promotion des droits de l'homme doit, selon nous, rester une tâche prioritaire pour la MANUA. Ceci comprend l'amélioration de la situation des femmes et la promotion de leurs droits. La MANUA doit par conséquent appuyer la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et le Plan d'action national pour les femmes en Afghanistan. Et cela implique que la MANUA doit insister pour que le Président nomme des juges qualifiés à la Cour suprême – c'est-à-dire des juges qui ont à cœur la pleine mise en œuvre de la Constitution.

Troisièmement, la réforme du secteur public, y compris l'appareil judiciaire, est indispensable pour que les Afghans puissent bénéficier de la transparence, de la responsabilisation des gouvernants et de l'état de droit. C'est aussi le seul moyen pour que les nouvelles institutions démocratiques transforment leurs bonnes intentions et décisions en améliorations concrètes pour l'ensemble du pays. Si l'on ajoute à cela que la réforme du secteur public peut et doit avoir une incidence majeure sur le plan de la réduction de la corruption, dans la lutte contre les drogues et dans l'établissement d'un climat propice à des activités économiques légales. La MANUA doit mettre activement à profit son rôle de pionnier de la famille des Nations Unies en Afghanistan pour militer en faveur d'une action concertée dans ce domaine, en étroite collaboration avec la communauté internationale des bailleurs de fonds.

Quatrièmement, la présence de la MANUA à l'extérieur de Kaboul doit être considérablement renforcée, comme M. Koenigs l'a déjà signalé. Selon nous, la clef de la réussite du Pacte sera en grande mesure l'étendue des progrès obtenus dans les provinces. Une forte présence de la MANUA permet un renforcement de la coordination, des échanges d'informations, de la confiance et la motivation de toutes les parties engagées dans les efforts visant à améliorer la sécurité, la gouvernance et le développement, que ce soit la population, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales ou les gouvernements. Le Secrétaire général a abordé ces points dans son rapport et je serais

reconnaissant au Représentant spécial de bien vouloir préciser ses plans à cet égard.

Cinquièmement, la MANUA a choisi de maintenir la séparation de ses activités en deux piliers, avec le Pilier I qui porte sur les affaires politiques et le Pilier II traitant des secours, du redressement et du développement, y compris des questions transversales. Cette séparation entraîne des chevauchements inévitables. Par exemple, les droits de l'homme font partie du Pilier I, alors que la question de la sexospécificité – qui comporte clairement des aspects liés aux droits de l'homme – font partie du Pilier II. Nous comprenons que cette séparation peut être nécessaire d'un point de vue institutionnel. Mais elle peut susciter des problèmes de coordination qui doivent être traités de front.

Pour notre sixième et dernier point, nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à traiter comme prioritaire le recrutement en temps utile de personnel hautement qualifié pour les postes au sein de la MANUA en Afghanistan, notamment dans les provinces, où des vacances de poste dans des lieux où il n'y a qu'un ou deux membres du personnel international peuvent avoir et ont eu des effets néfastes.

Avant de terminer, je voudrais évoquer la dégradation de la situation en matière de sécurité, qui reste préoccupante. Nous exhortons les pays de la région à faire le maximum pour aider le Gouvernement afghan à endiguer le flot d'insurgés qui traversent les frontières pour pénétrer en Afghanistan, ainsi que pour bloquer les flux financiers à destination des Talibans et d'Al-Qaïda – qui servent, entre autres, à acheter les services de paysans pauvres et illettrés pour faire en sorte qu'ils tuent des mollahs, des instituteurs, du personnel de sécurité du Gouvernement et des soldats de pays aidant à la stabilisation de l'Afghanistan.

Nous avons été témoins de nombreuses réussites et nous avons traversé des moments difficiles en Afghanistan. Mais il ne fait aucun doute que les 12 prochains mois mettront à nouveau à l'épreuve notre détermination – individuelle et collective – d'aider l'Afghanistan à s'engager dans la voie vers un avenir stable, juste et prospère.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Tom Koenigs, qui prend la parole pour la première fois en qualité de Représentant

spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan. Nous le félicitons à nouveau de son accession à ce poste important. La Chine va continuer de lui apporter son plein appui, de même qu'à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) dans ses travaux.

L'Afghanistan a mené à son terme le processus de transition politique stipulé dans l'Accord de Bonn et a pris des mesures préliminaires en vue d'établir des institutions d'autorité nationale modernes. L'économie du pays maintient un taux de croissance assez rapide, et il y a eu des améliorations dans le niveau de vie de la population. Le processus de reconfiguration et de réforme du secteur de la sécurité avance à un rythme soutenu. L'armée et la police nationales ont commencé à assumer de plus grandes responsabilités en matière de maintien de la sécurité nationale. L'Afghanistan recherche activement la coopération internationale et régionale afin de créer un environnement propice à la stabilité nationale et au développement du pays. Ces réussites n'auraient pas été possibles sans les efforts assidus du Gouvernement et du peuple afghans, l'appui généreux de la communauté internationale et tout le travail de la MANUA.

Dans le même temps, la paix et la reconstruction de l'Afghanistan restent confrontées à une multitude de difficultés et de défis. Les capacités des institutions nationales afghanes doivent encore être renforcées. Le développement économique et social n'est pas encore suffisant pour répondre aux besoins élémentaires de la population. Le problème des stupéfiants et les activités d'extrémistes et de terroristes constituent encore des menaces pour la paix et la stabilité de l'Afghanistan.

Dans ce contexte, la Conférence de Londres sur l'Afghanistan a abouti à la signature du Pacte pour l'Afghanistan et à l'approbation de la Stratégie nationale provisoire de développement de l'Afghanistan soumise par le Gouvernement afghan. Le Pacte manifeste le consensus et la détermination de la communauté internationale mais propose aussi des mesures précises et un calendrier pragmatique pour la paix et la reconstruction de l'Afghanistan au cours des cinq prochaines années. Il inaugure aussi une nouvelle phase dans la paix et la reconstruction de l'Afghanistan.

Pour mettre en œuvre le Pacte pour l'Afghanistan et consolider le Processus de Bonn, le Gouvernement afghan doit concentrer ses efforts, en premier lieu, sur

la stabilité et le développement et doit mener à bien la reconstruction de base dans les domaines de l'administration, de l'économie et de la primauté du droit, afin que le peuple afghan puisse mieux jouir des dividendes de la paix et de la stabilité. Ensuite, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle central de coordination dans la paix et la reconstruction de l'Afghanistan et dans le domaine de l'aide internationale. À ce propos, la Chine fait siennes les recommandations pertinentes du Secrétaire général et approuve la prorogation d'un an du mandat de la MANUA et les ajustements à celui-ci afin de permettre à la MANUA de mieux s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité.

Troisièmement, la communauté internationale doit maintenir l'attention et la contribution qu'elle consacre à l'Afghanistan et s'assurer que l'assistance promise est fournie sans délai. Dans le même temps, elle doit aussi veiller scrupuleusement à respecter les préoccupations de l'Afghanistan et tenir compte de ses propositions, en l'encourageant à continuer de prendre en charge des responsabilités supplémentaires. La coopération régionale est pour la communauté internationale et les pays voisins un moyen efficace d'aider l'Afghanistan à parvenir à la stabilité, au développement et à l'intégration au sein de la communauté internationale. Nous espérons que l'Afghanistan et les pays voisins mettront pleinement à profit les mécanismes existants, approfondiront la coopération régionale, accroîtront la confiance politique réciproque et rechercheront des occasions de développement conjoint.

Dans le cadre de ses rapports de bon voisinage avec l'Afghanistan, la Chine a toujours suivi de près le processus de paix et de reconstruction dans le pays. Afin d'assurer des bienfaits réciproques, des résultats avantageux pour les deux pays et des progrès conjoints, nous sommes prêts à mettre scrupuleusement en œuvre la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants dans le cadre de la Déclaration de Kaboul, la Déclaration sur le commerce, le transit et l'investissement et d'autres instruments importants. La Chine est prête à tenir les nouveaux engagements souscrits à la Conférence internationale sur l'Afghanistan et continue, comme toujours, à fournir à l'Afghanistan son appui et sa coopération à long terme.

Même si le chemin à parcourir présente encore des difficultés, le peuple afghan, qui a connu tant de

malheurs, tient à la paix et à la stabilité et aspire à la sécurité et au développement. Tout nous porte à croire que grâce aux efforts déployés par le Gouvernement et le peuple afghans et avec l'appui de la communauté internationale, l'Afghanistan continuera certainement à enregistrer des résultats remarquables dans la nouvelle phase de sa reconstruction nationale.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé et de ses observations. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa mission difficile. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité. Le rapport contient une analyse claire et objective de la situation actuelle en Afghanistan et nous partageons les vues du Secrétaire général quant aux progrès réalisés à ce jour, ainsi que sur les graves défis qui restent encore à relever.

La Slovaquie souscrit sans réserve à la déclaration que fera ultérieurement le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc ma déclaration à quelques observations.

Nous pensons que le lancement du Pacte pour l'Afghanistan constitue véritablement une étape cruciale dans le processus de reconstruction de l'Afghanistan, processus dans lequel l'ONU a un rôle de coordination central et impartial à jouer. Le Pacte pose des bases solides pour la phase suivante de la transition en Afghanistan, et à partir de ces bases, la prise en charge par les Afghans de leur propre destin et l'appui de la communauté internationale instaurent les conditions permettant au peuple afghan d'avoir un gouvernement représentatif et de connaître une paix et un développement durables et autonomes.

Nous convenons que les tâches à accomplir dans les quatre domaines clefs et les délais d'exécution fixés dans le Pacte sont très exigeants. En même temps, nous sommes certains qu'ils sont réalistes et réalisables, à condition que les deux parties s'acquittent de leurs engagements. Il faut s'assurer cependant que les mesures décidées dans l'ensemble des domaines clefs – sécurité, gouvernance, développement et élimination de l'industrie des stupéfiants – soient mises en œuvre de manière coordonnée, et que des progrès notables soient réalisés dans chacun de ces domaines. Dans ce

contexte, nous nous félicitons qu'il ait été décidé de mettre en place un Conseil commun de coordination et de suivi, coprésidé par un haut responsable du Gouvernement afghan et par le Représentant spécial du Secrétaire général, afin d'assurer la coordination et la cohérence de l'exécution du Pacte. À cet égard, je voudrais demander à M. Koenigs de nous donner davantage de détails sur la composition du Conseil et sur la date à laquelle ce dernier pourrait être pleinement opérationnel.

La sécurité demeure cruciale pour la reconstruction et le développement à long terme de l'Afghanistan. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans le secteur de la réforme. Toutefois, nous restons préoccupés par les nombreux actes récents de violence et de terrorisme, qui nous rappellent que l'Afghanistan est toujours en proie à l'insécurité. La communauté internationale doit fournir toute l'aide nécessaire au peuple afghan ainsi qu'au Gouvernement pour qu'il soit en mesure d'étendre et d'exercer son autorité dans tout le pays et d'instaurer un climat propice à la poursuite des activités de reconstruction et d'édification de la nation.

À ce titre, nous accueillons avec satisfaction et saluons la décision de renforcer la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN et d'élargir sa zone d'opérations au sud et à l'est du pays. Nous croyons que la FIAS assurera également un appui et une aide cruciaux au processus de réforme du secteur de la sécurité, notamment au désarmement et à la démobilisation de groupes armés illégaux.

Enfin, et ceci n'est pas le moins important, nous croyons que la défense des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des enfants, devrait être une priorité trans-sectorielle de premier ordre du processus de transformation. À cet égard, nous convenons avec le Secrétaire général que le succès des efforts faits pour résoudre les problèmes de l'Afghanistan dépendra également en partie de la mesure dans laquelle le respect des droits de l'homme sera institutionnalisé.

L'ONU a un rôle vital à jouer pour aider le Gouvernement afghan. Nous attachons la plus grande importance aux activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'autres organismes des Nations Unies, et croyons que la MANUA doit continuer à jouer un rôle important dans un avenir proche. Nous sommes favorables à la

prorogation de son mandat ajusté, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport, et nous convenons avec M. Koenigs qu'il faudra prêter une attention particulière aux mesures de sécurité et aux ressources pour le personnel des Nations Unies lorsque nous envisagerons de déployer la MANUA dans les provinces.

La Slovaquie appuie avec force la transition économique et politique en Afghanistan. Nous continuerons de contribuer aux processus de transformation et de stabilisation en maintenant des Casques bleus dans le pays et en fournissant de l'aide à la police et à l'armée afghanes. Des ressources financières pour des projets d'aide publique au développement ont été approuvées pour 2006, et l'Afghanistan reste l'un de nos pays prioritaires.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux autres délégations pour remercier M. Koenigs de son exposé ce matin et pour le travail accompli par lui-même et par son équipe. Les États-Unis apprécient le travail difficile et les sacrifices de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Nous appuyons sans réserve une prorogation du mandat de la MANUA et engageons vivement les autres nations à faire de même.

La transition remarquable survenue en Afghanistan depuis 2001 a mis en relief l'importance des contributions de la MANUA. Durant le processus de Bonn, la Mission a joué un rôle très important en faveur de la réalisation de nos objectifs communs en Afghanistan.

La récente Conférence de Londres a marqué la fin du processus de Bonn et le lancement du Pacte pour l'Afghanistan, nouvelle base de l'appui accordé par la communauté internationale à l'Afghanistan. Le rôle de l'ONU dans la formulation du Pacte et dans les efforts de reconstruction, de gouvernance et de développement de l'Afghanistan sera indispensable au succès du Pacte au cours des cinq prochaines années. Comme le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan est le Coprésident du Conseil commun de coordination et de suivi créé par le Pacte, les responsabilités de l'ONU en Afghanistan augmenteront. Nous attendons du Représentant spécial qu'il use de sa position dans ce Conseil pour maintenir l'élan donné à la reconstruction de l'Afghanistan, améliorer l'efficacité de la reconstruction et de l'assistance internationales, et persuader les donateurs

et le Gouvernement afghan de maintenir le cap, conformément au Pacte. L'appui et les ressources de l'ONU sont critiques pour faire de ce Conseil un organe efficace.

Notre objectif est de garantir une direction énergique et des niveaux d'aide financière et technique adéquats pour que des progrès soient réalisés dans l'ensemble du pays. Une mesure essentielle des progrès réalisés sera l'augmentation des capacités afghanes. En vertu du Pacte, le Gouvernement afghan s'est engagé à réaliser, au cours des cinq prochaines années, des objectifs précis relatifs à l'amélioration de la sécurité en mettant en place une armée et une police nationales pleinement opérationnelles, en assurant une bonne gouvernance reposant sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, en favorisant le développement économique et social et en mettant sur pied une économie locale débarrassée de la corruption inhérente à la production et au trafic des stupéfiants.

Nous attendons avec intérêt de collaborer avec la MANUA pour aider l'Afghanistan à atteindre les objectifs fixés dans le Pacte, objectifs dont la réalisation profitera à l'ensemble de la région, tout comme à l'Afghanistan. L'appui accordé au Pacte pour l'Afghanistan est la preuve du ferme attachement de la communauté internationale à la sécurité, à la démocratie et au développement économique de l'Afghanistan, et souligne également la nécessité continue d'un rôle fort de l'ONU à la tête des nombreux programmes actuellement en cours d'exécution.

Les États-Unis restent engagés à long terme en faveur de l'Afghanistan. Nous attendons avec intérêt de travailler avec la MANUA à l'amélioration des conditions de sécurité en Afghanistan, y compris en promouvant les normes internationales en matière de droits de l'homme, grâce à une police afghane et à un système judiciaire réformés et pleinement compétents.

Avec la MANUA, nous cherchons à aider l'Afghanistan à développer son capital humain en renforçant l'accès aux soins de santé et à l'éducation pour les femmes et les hommes à tous les niveaux. Avec le peuple afghan, ses représentants élus démocratiquement et la MANUA, nous attendons avec impatience de créer un État afghan qui soit une source de stabilité dans la région centrale d'Asie du Sud.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des

États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), à savoir l'Arménie, le Bélarus, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Fédération de Russie et le Tadjikistan.

Nous exprimons au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, notre reconnaissance pour l'exposé détaillé qu'il a présenté sur la situation actuelle en Afghanistan. Nous notons avec satisfaction que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continue de remplir ses importantes fonctions avec efficacité.

Le Pacte pour l'Afghanistan, adopté par consensus à la Conférence de Londres, a montré que la communauté internationale est déterminée à continuer de fournir au peuple afghan une aide à grande échelle pendant le relèvement après conflit de leur pays. Il est important qu'au cours de cette nouvelle étape, successive au processus de Bonn, le rôle central de coordination des efforts internationaux sur le front afghan continue de revenir à l'Organisation des Nations Unies.

Tel qu'il a été adopté, le Pacte fournit des délais précis pour la mise en œuvre concrète par le Gouvernement afghan – avec l'aide internationale – au cours des cinq prochaines années de tâches de grande envergure dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, des droits de l'homme, du développement et de la lutte contre la menace que représentent les stupéfiants. Nous attendons des autorités afghanes qu'elles agissent en étant pleinement conscientes de leurs grandes responsabilités dans l'exécution de ces tâches.

L'objectif du Conseil commun de coordination et de suivi est de jouer un rôle de surveillance utile de la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. Nous attendons de tous les acteurs clefs des affaires afghanes qu'ils s'impliquent dans les activités dudit conseil en tant que participants permanents. Cela contribuera à une coordination efficace des efforts internationaux pour le relèvement après conflit et pour le redressement économique de l'Afghanistan.

Pour mener à bien les tâches établies à Londres, il est nécessaire de changer radicalement la situation en matière de sécurité, qui a empiré récemment. Nous sommes sérieusement préoccupés par le fait que les attaques perpétrées par les extrémistes des Taliban et d'Al-Qaida deviennent de plus en plus audacieuses et touchent davantage de régions. Nous appuyons

l'élargissement des activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) autorisé par le Conseil de sécurité. Le renforcement des capacités des forces de sécurité nationales contribuerait à la stabilisation rapide de la situation. Cette priorité assurerait en Afghanistan une situation stable en matière de sécurité dans le futur.

Du fait de la menace croissante que représentent les Taliban et Al-Qaida, le strict respect – y compris par le Gouvernement afghan – des sanctions imposées par le Conseil de sécurité prend une importance toute particulière. Nous partageons l'opinion selon laquelle la mise en œuvre du programme de réconciliation nationale est importante pour la stabilisation à long terme de la situation dans le pays. Parallèlement, ce processus ne devrait pas être en contradiction avec les décisions prises par le Conseil de sécurité ou avec la tâche d'éliminer complètement la menace terroriste du territoire afghan.

Nous notons avec préoccupation que les efforts de la communauté internationale et des autorités afghanes pour contrer la production et le trafic de stupéfiants n'ont pas encore produit les résultats souhaités. Le règlement de ce problème sera essentiel pour que la lutte contre le terrorisme, le redressement économique et l'établissement d'une autorité centrale stable en Afghanistan soient couronnés de succès. Seules des mesures résolues et coordonnées prises par la communauté internationale et les Afghans eux-mêmes peuvent véritablement mettre fin au trafic des stupéfiants provenant de l'Afghanistan en combinant l'adoption de mesures nationales et le durcissement des contrôles frontaliers et en coupant les voies servant au trafic des stupéfiants, y compris par le biais de la participation des États voisins. Il importe qu'une stratégie internationale globale contre la menace que représentent les stupéfiants provenant de l'Afghanistan soit élaborée dès que possible avec la participation de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

Dans le cadre de l'effort de création de ceintures de sécurité antidrogues le long de la frontière afghane, les États membres de l'OTSC ont mené une opération de prévention en deux temps, baptisée « Operation Channel », du 25 au 31 octobre et du 5 au 12 décembre 2005, à laquelle ont été invités des observateurs venant de l'Azerbaïdjan, de l'Iran, de la Chine, du Pakistan, de l'Ouzbékistan et de l'Ukraine. Cette opération gagne en efficacité d'année en année. Cette fois, plus

de 11 tonnes de stupéfiants et de substances psychotropes, y compris une demi-tonne d'héroïne et plus d'une tonne de haschisch, ont été confisquées. En outre, 1 030 armes à feu et plus de 37 000 munitions ont été confisquées aux délinquants.

L'Afghanistan demeure une des priorités dans les travaux de l'OTSC. Un groupe de travail sur l'Afghanistan a été créé au niveau du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OTSC. Une proposition visant à établir une coopération en employant ce format a été envoyée à la partie afghane. Nous considérons qu'une coopération multiforme entre l'Afghanistan et les pays voisins est un facteur important pour promouvoir un règlement global. À cet égard, le programme d'aide à l'Afghanistan devrait comprendre les pays voisins, y compris la possibilité que les pays donateurs et les organisations internationales puissent passer commande dans ces pays.

Les membres de l'OTSC sont prêts à poursuivre leur contribution au processus d'interaction régionale dans les domaines clefs des efforts internationaux en Afghanistan, y compris le redressement économique, la sécurité et la lutte contre le trafic des stupéfiants.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais comme les autres orateurs remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, de son exposé on ne peut plus clair.

Sans aucun doute, la Conférence de Londres et l'adoption du Pacte pour l'Afghanistan sont des faits très positifs car celui-ci organise le travail conjoint, tant celui de l'Afghanistan que celui de la communauté internationale, sur la base de jalons et de délais, en quatre domaines, à savoir la sécurité, l'état de droit, le développement et – en tant que thème commun à tous – la lutte contre le trafic des stupéfiants.

Face au défi que constitue la sécurité, les objectifs les plus importants de ce pacte sont la création avant la fin de 2006 de forces armées afghanes fortes de 74 000 hommes, le désarmement de tous les groupes armés illégaux d'ici à fin 2007 et l'élimination – ou la quasi-élimination – convaincante de la culture du pavot d'ici à fin 2010.

En ce qui concerne les objectifs de développement économique et social – qui sont peut-être avec les objectifs en matière de sécurité, les objectifs les plus importants du Pacte – il y a, entre

autres objectifs, le souhait de construire des réseaux nationaux routiers et électriques d'ici à 2008 et, surtout, de poursuivre les irrigations qui ont commencé en 2006 et qui se poursuivront jusqu'en 2010 pour mettre fin à la sécheresse de six ans dont souffre l'Afghanistan et également pour établir des cultures de substitution au pavot.

Comme je l'ai dit, tout cela est très positif. Cependant, le Pacte et le Gouvernement afghan sont, comme il a été dit ici, face à une situation paradoxale du fait des deux défis importants auxquels ils sont confrontés : l'insécurité et le trafic des stupéfiants. Tous deux ont la capacité de déformer tous les efforts déployés par les Afghans et leurs partenaires aux termes du Pacte pour construire un pays démocratique et stable.

En fait, le Pacte coïncide avec des tendances préoccupantes telles que la recrudescence du terrorisme, avec une multiplication des attentats-suicides contre les autorités de Kaboul et des violences accrues contre les forces armées internationales et le système d'éducation. Ce sont les insurgés et autres éléments antigouvernementaux liés aux groupes terroristes, au trafic des stupéfiants et à la criminalité organisée qui sont à l'origine de ces attaques.

Mais la recrudescence de la violence des groupes armés illégaux ou terroristes n'est pas la seule préoccupation que nous devons avoir. Le trafic des stupéfiants continue d'être une réalité connexe et dont l'ampleur jette une ombre sur les acquis politiques obtenus jusqu'à présent. Malgré les efforts visant à créer un État de droit viable, de nombreux analystes internationaux osent écrire et dire que l'Afghanistan est aujourd'hui le narco-État le mieux organisé du monde. Le rapport du Secrétaire général affirme que 87 % de l'opium mondial est produit en Afghanistan et 50 % des revenus intérieurs bruts provient de la drogue. Deux millions de personnes se livrent à cette activité, transformant ainsi la réalité de la vie rurale afghane et forgeant des alliances avec le terrorisme, les Taliban et autres seigneurs de guerre, avec pour résultat la présence du trafic des stupéfiants dans les institutions politiques afghanes naissantes.

Il est impératif que les cultivateurs d'opium trouvent des cultures de substitution. Il est prioritaire d'agir dans le domaine de l'agriculture rurale et de prendre des mesures pour faire contrepoids aux six années de sécheresse en Afghanistan, mais il faut

également sanctionner sévèrement les trafiquants de drogues. Si nous ne menons pas une lutte résolue visant à éradiquer d'ici 2010 les cultures d'opium, la presse internationale continuera à décrire de façon préoccupante l'Afghanistan comme un pays grand exportateur d'héroïne, malgré la présence des forces internationales et de la MANUA.

Tout ceci en effet tend malheureusement à discréditer l'effort international et national déployé pour stabiliser l'Afghanistan. Je le dis parce que la solution de compromis adoptée par l'Afghanistan vis-à-vis de l'héroïne commence à produire des effets sur la légitimité de la lutte contre le trafic de stupéfiants dans la région andine, en Amérique latine, et en aura probablement à l'avenir dans le monde. Comme dans d'autres circonstances dont nous avons été témoins au Conseil de sécurité, il convient de rappeler que l'on ne construit pas la démocratie, l'état de droit ni la citoyenneté, sans une économie nationale viable ne reposant pas sur la drogue.

C'est pourquoi, pour que le Pacte pour l'Afghanistan parvienne à promouvoir la démocratie et la sécurité des citoyens, il faut surtout une économie nationale afghane viable débarrassée de tout lien avec l'opium et l'exportation de l'héroïne. Si l'économie afghane continue de dépendre de l'exportation de l'héroïne, le Pacte ne fonctionnera pas. L'Afghanistan court le risque à l'avenir de sombrer dans l'anarchie, ce qui nuirait à la démocratie dans le monde puisque la démocratie et l'héroïne sont incompatibles.

En ce qui concerne le mandat proposé de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), ma délégation prend note du fait que la question du trafic de stupéfiants n'y apparaît guère. Il y a peut-être des raisons à cela, mais ma délégation voudrait suggérer que, dans le cadre de l'approche adoptée par le Pacte de Londres, la MANUA puisse bénéficier, comme priorité intersectorielle dans les divers domaines qui composent son mandat, de l'appui nécessaire à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'associer à l'hommage rendu par le Secrétaire général dans son rapport au travail accompli par Jean Arnault et souhaiter une chaleureuse bienvenue à Tom Koenigs dans l'exercice de ses fonctions. Je me réjouis personnellement, ainsi que ma délégation et mon gouvernement, de travailler en étroite collaboration avec lui.

Je m'associe à la déclaration que prononcera ultérieurement le représentant de l'Autriche, au nom de l'Union européenne, et je tiens à dire, d'emblée, que le Royaume-Uni appuie pleinement la prorogation, pour une nouvelle période d'un an, du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), notamment les ajustements du mandat proposés par le Secrétaire général.

Dans le cadre du processus de Bonn, l'Afghanistan a véritablement réalisé des progrès remarquables, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, mais il reste, comme l'indique également le rapport, encore beaucoup à faire – inévitablement puisqu'il s'agit d'une tâche de longue haleine qui nécessitera un engagement international constant.

La Conférence de Londres à la fin de janvier a été l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son engagement en faveur de l'Afghanistan durant la phase suivante. Le Royaume-Uni a été fier d'accueillir la Conférence et été reconnaissant à l'ONU, et au Secrétaire général en particulier, de leur appui.

Le Pacte pour l'Afghanistan, approuvé à la Conférence, montre l'appui constant et sans faille de la communauté internationale à la reconstruction de l'Afghanistan et aussi, chose importante, à une plus grande appropriation du Processus par l'Afghanistan. Le Pacte vise à encourager et à réaliser le développement de l'Afghanistan au cours des cinq prochaines années, avec une série de jalons et d'objectifs clairs pour entreprendre la réforme sur le terrain et montrer au peuple afghan les fruits de la coopération internationale. Les 10,5 milliards de dollars annoncés à la Conférence de Londres sont des preuves encourageantes que la communauté internationale demeure déterminée à étayer son appui politique de l'aide pratique nécessaire à la réalisation des objectifs ambitieux du Pacte.

Nous nous félicitons du solide appui international accordé au Gouvernement et au peuple afghans dans leur engagement courageux à l'égard d'une société ouverte et de l'appui à la mission de la MANUA qui s'est manifesté au cours de la Conférence. Mais nous devons agir rapidement afin de maintenir l'élan de la Conférence de Londres. Nous nous félicitons de l'engagement des Nations Unies, réitéré ce matin par Tom Koenigs, à jouer un rôle de chef de file dans la

coordination des efforts visant à réaliser le Pacte. Le Royaume-Uni appuie la création sans délai du Conseil commun de coordination et de suivi afin de mener à bien le programme ambitieux du Pacte.

Je voudrais juste signaler deux des nombreux défis qui nous attendent.

Premièrement, en ce qui concerne la sécurité, je commencerai par prendre acte des propres préoccupations de la MANUA en matière de sécurité. À l'évidence, améliorer la sécurité demeure essentiel pour l'ensemble de notre tâche, en particulier dans le sud et dans l'est. L'expansion progressive de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) est un élément important de cette dynamique, et le Royaume-Uni est fier d'y prendre part, avec le Canada, les Pays-Bas, le Danemark, l'Estonie et d'autres partenaires, pour assurer la mise en œuvre de la troisième phase de la FIAS dans le sud du pays. Les tâches principales de la FIAS ne doivent pas, à notre sens, changer à mesure qu'elle est déployée vers le sud. Ces tâches, à l'évidence, aident à étendre l'autorité du Gouvernement central, en facilitant la réforme du secteur de la sécurité et en aidant à créer un environnement dans lequel la gouvernance afghane, la primauté du droit et le développement puissent prospérer.

Le deuxième défi que je voudrais mettre en relief est la menace dangereuse que représente l'industrie des stupéfiants. L'élimination de la culture, de la production et du trafic du pavot est absolument indispensable à la sécurité, au développement à long terme et à la bonne gouvernance de l'Afghanistan.

Aucun d'entre nous ne se fait d'illusions sur l'ampleur et la complexité de ce problème, mais nous savons que si nous n'apportons pas un appui efficace au Président Karzaï et à son gouvernement dans leurs efforts visant à régler durablement ce problème, tout ce que nous avons cherché à réaliser avec le Gouvernement afghan risque de s'effondrer.

C'est un défi important car les stratégies d'élimination des stupéfiants prennent du temps, en particulier lorsque les défis sont aussi graves que ceux que connaît l'Afghanistan. Il n'y a pas de solution immédiate; il n'y a pas de raccourcis vers le succès. Le Gouvernement afghan et ses amis ont beaucoup de travail à accomplir; ils sont, tout comme nous, engagés dans ce processus à long terme.

Cependant, des progrès ont été réalisés. L'année 2005 a vu la promulgation de lois importantes visant à lutter contre les stupéfiants, la condamnation de plus de 90 trafiquants, l'augmentation des saisies de drogues et la réduction de 21 % des terres arables consacrées à la culture du pavot.

Pourtant, la communauté internationale doit continuer de renforcer son appui pour aider le Gouvernement afghan à s'appuyer sur les succès obtenus et à réaliser ses objectifs à long terme en matière de lutte contre les stupéfiants.

Mon gouvernement va dépenser quelque 270 millions de livres – c'est-à-dire un demi-milliard de dollars – au cours des trois prochaines années financières pour appuyer la stratégie nationale révisée de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan. Nous avons également aidé le Gouvernement afghan à créer un fonds d'affectation de lutte contre les stupéfiants afin de mobiliser l'appui des donateurs internationaux. Ce fonds est vital pour créer une capacité afghane de lutte contre les stupéfiants, pour assurer la planification et la transparence dans la gestion des ressources, et nous allons consacrer plus de 50 millions de dollars à la lutte contre les stupéfiants par le canal de ce fonds au cours des trois prochaines années.

La stratégie révisée de lutte contre les stupéfiants, qui a été présentée à la Conférence de Londres, constitue une approche plus sophistiquée en matière de lutte contre les stupéfiants. Nous pensons que le fait qu'elle se concentre sur quatre domaines prioritaires – le ciblage des trafiquants, le renforcement des moyens d'existence, la réduction de la demande de drogue et la mise en place d'institutions efficaces – permettra de renforcer l'impact sur le trafic. Enfin, s'agissant de la lutte contre les stupéfiants, le Royaume-Uni appuie également les efforts du Ministère de la lutte contre les stupéfiants pour intégrer dans tous les départements les initiatives visant à lutter contre les stupéfiants, ainsi que dans la stratégie d'ensemble nationale de développement du Gouvernement afghan.

Le trafic de stupéfiants n'est pas un problème isolé. Pour s'y attaquer, il faudra réaliser des progrès importants dans le cadre des efforts de reconstruction. En conséquence, l'inclusion de la lutte contre les stupéfiants en tant que thème transversal du Pacte pour l'Afghanistan et dans la stratégie nationale provisoire

de développement du Gouvernement afghan admet la nécessité d'une approche de ce problème recueillant une large adhésion.

La conférence de Londres indique clairement que la communauté internationale n'a pas l'intention d'abandonner l'Afghanistan; et en prorogeant le mandat de la MANUA, nous renforçons ce message et nous soulignons le rôle central de l'ONU dans cette mission.

M. Gayama (Congo) : L'initiative que vous avez prise d'inscrire ce débat à notre ordre du jour nous donne l'occasion de souligner la nécessité de l'assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre et les actes de terrorisme que nous déplorons beaucoup. Ma délégation apprécie la qualité du rapport du Secrétaire général publié à cet effet, et remercie M. Tom Koenigs, son Représentant spécial, pour la présentation orale qui en a été faite. Nous avons ainsi une vue d'ensemble de l'évolution de la situation en Afghanistan après l'achèvement de l'application de l'Accord de Bonn, qui marque la fin de la transition politique dans ce pays.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier ont salué l'évolution positive du processus politique en cours en Afghanistan. Les élections législatives de septembre 2005, qui ont permis de mettre en place le Conseil législatif afghan, après l'élection du Président de la République, marque des avancées significatives dans la construction d'un Afghanistan démocratique, pacifique, uni et prospère. Ce processus a été conforté par la tenue à Londres le 31 janvier dernier de la Conférence internationale de Londres, qui a lancé le Pacte pour l'Afghanistan auquel a souscrit le Conseil de sécurité par la résolution 1659 (2006). Aujourd'hui, la communauté internationale fonde de grands espoirs sur la mise en œuvre des résultats de cette Conférence, qui a doté le pays d'une stratégie intérimaire de développement national, véritable cadre qui décrit les politiques et les programmes à mener pour reconstruire le pays au cours des cinq prochaines années.

En effet, le Pacte pour l'Afghanistan, plan ambitieux piloté par le Gouvernement afghan lui-même, avec le concours de la communauté internationale, devrait être une juste réponse aux défis immenses auxquels est confronté ce pays. Il accorde

effectivement la priorité aux questions de sécurité, d'état de droit et de la gouvernance, du développement et de la reconstruction ainsi qu'à l'épineux problème des stupéfiants. Il est heureux que ce plan soit assorti d'un calendrier programmatif avec des échéances et des objectifs à atteindre en termes de résultats. Certes, la mise en œuvre dépend beaucoup de la générosité des partenaires internationaux de l'Afghanistan et les promesses de dons annoncés par les participants à la Conférence de Londres, qui s'élèvent à plus de 10 milliards et demi de dollars, sont de bon augure.

C'est l'occasion pour ma délégation d'affirmer une fois de plus que la communauté internationale devrait manifester le même élan de générosité à l'endroit de tous les pays engagés dans les efforts de reconstruction après les conflits armés. De même, ma délégation estime, dans cette perspective, que le rôle central et impartial de l'ONU doit être affirmé dans la coordination des efforts déployés aux fins de la mise en œuvre du Pacte. C'est ainsi qu'elle salue la présence des Nations Unies à travers la mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan dont le mandat arrive à expiration le 24 mars 2006, lequel devrait être renouvelé pour une période de 12 mois conformément à la proposition du Secrétaire général. Nous apprécions le rôle de conseil que jouera la MANUA dans les domaines politiques et stratégiques auprès des autorités afghanes et de leurs partenaires internationaux en sa qualité de coprésidente du Conseil commun de coordination et de suivi. De même, elle devra pourvoir une assistance de proximité en direction des populations afghanes tout en tenant compte des risques liés aux menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. À ce sujet, il est nécessaire de doter la MANUA des moyens de sécurité supplémentaires et suffisants, notamment la garantie d'un appui aérien en cas d'urgence médicale notamment. Ainsi, le rôle de la MANUA, qui est essentiel à l'heure actuelle, le sera davantage en considération des défis importants auxquels doit faire face le pays aussi bien dans le domaine de la reconstruction qu'au plan sécuritaire.

La problématique de la sécurité constitue ainsi une question centrale en Afghanistan. Cette insécurité se traduit en effet par des actes quasi quotidiens d'une violence aveugle qui est le fait de groupes armés illégaux tels que les Taliban, les partisans d'Al-Qaïda, des trafiquants de drogue, du grand banditisme, des extrémistes musulmans par des considérations

communautaristes, et j'en passe. Il est donc urgent qu'ensemble, le Gouvernement afghan, dont le rôle est primordial, et la communauté internationale, sous la houlette de l'ONU, particulièrement de la MANUA, trouvent des solutions aux enjeux sécuritaires, à travers : la formation et le renforcement des effectifs de l'armée nationale; la réalisation des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que le démantèlement des groupes armés illégaux; la prise en charge de la formation des policiers; le renforcement de l'appareil judiciaire; la réduction de la pauvreté; la lutte résolue pour l'éradication de la culture du pavot et la corruption nourrie par l'argent généré par le trafic de stupéfiants.

Mais, soulignons-le, le règlement de la question de la sécurité en Afghanistan constitue un élément clef de l'ensemble du processus. Tout effort de développement serait donc sapé à la base si cette question centrale de la sécurité n'était pas traitée de manière appropriée.

Pour terminer, ma délégation salue le courage et l'abnégation du personnel international en Afghanistan, y compris celui de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) pour l'œuvre remarquable accomplie dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Le présent débat, engagé par notre Conseil, prend à nos yeux tout son relief au regard des exigences de présence et de solidarité que se doit précéder de manifester la communauté internationale en Afghanistan et en faveur du peuple afghan.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, et le remercier de sa présence parmi nous ainsi que de l'exposé qu'il a fait au Conseil. Je lui souhaite plein succès dans sa mission.

La communauté internationale a réalisé bien des progrès vers la stabilisation politique et économique de l'Afghanistan ainsi que dans le domaine de la sécurité. Le processus a franchi à ce jour des étapes importantes, à commencer par la Déclaration de Berlin du 1^{er} avril 2004 – clef de voûte de ce processus – puis la Conférence de Londres sur l'Afghanistan qui s'est tenue en janvier dernier pour aboutir au Pacte pour l'Afghanistan. Le Pacte offre un cadre d'action pour une coordination et une coopération efficaces entre la communauté internationale et le Gouvernement afghan

au cours des cinq prochaines années, afin de poursuivre la reconstruction de l'Afghanistan et la consolidation de la paix dans le pays avec l'appui des donateurs internationaux.

Le Qatar confirme sa position de principe, fondée sur la nécessité d'œuvrer aux fins de la stabilité en Afghanistan tout en garantissant son unité nationale et sa pleine souveraineté. Le Qatar réaffirme également son appui au peuple afghan et sa disposition à œuvrer de concert avec la communauté internationale en vue d'atteindre ces objectifs.

C'est ainsi que, le 28 février 2006, le Qatar a accueilli la deuxième Conférence de Doha sur la gestion des frontières en Afghanistan, en collaboration avec le Ministère allemand des affaires étrangères. La Conférence a été clôturée par l'adoption de la Déclaration de Doha sur la gestion des frontières en Afghanistan. Mais comme cette déclaration a été adoptée après la rédaction du rapport du Secrétaire général, celui-ci ne mentionne pas cette conférence internationale à laquelle ont participé 26 États aux côtés de l'ONU et de l'Union européenne, la Banque asiatique pour le développement, la Banque mondiale, l'OTAN et les pays voisins. La Conférence avait pour but de resserrer la coopération entre les pays de la région s'agissant de mettre en place les services de police, de gérer la sécurité des frontières tout en soutenant l'Afghanistan dans sa lutte contre les stupéfiants, notamment à travers le renforcement du contrôle des frontières et des routes menant aux points de passage.

La Déclaration de Doha salue les mesures prises pour renforcer et approfondir la coopération entre les pays de la région à travers la signature de protocoles d'accord entre l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan et la Chine, et ce avec l'appui de la communauté internationale.

S'il est vrai que des progrès tangibles ont été enregistrés en Afghanistan dans la pratique de la démocratie et le respect des droits de l'homme, il reste un certain nombre de problèmes à examiner soigneusement. Par exemple, le Secrétaire général prend note dans son rapport (S/2006/145) de la situation déplorable du système pénitentiaire, dont la structure requiert une réforme en profondeur et une maîtrise des violations des droits de l'homme.

Dans la prochaine étape de la consolidation de la paix en Afghanistan, il faudra davantage porter les

efforts sur le développement économique, sur la reconstruction et la remise en état de l'infrastructure, ainsi que sur la réduction de la culture du pavot. En effet, la contrebande de stupéfiants a pris des proportions alarmantes ces dernières années, du fait que plus de 85 % de la production mondiale de pavot provient de l'Afghanistan. D'après les statistiques, cette production s'est encore accrue depuis le début de l'année.

Nous devons par conséquent n'épargner aucun effort pour réduire et éliminer la contrebande des drogues et la culture du pavot en Afghanistan, sans oublier la nécessité d'améliorer les services de santé et d'éducation. Ce sont autant de facteurs cruciaux pour préserver la sécurité et la stabilité en Afghanistan.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a joué un rôle considérable s'agissant de préserver la stabilité et d'instaurer un climat propice à la stabilité économique et sécuritaire dans l'objectif d'aider le peuple afghan à réussir son développement. La MANUA continue d'y jouer un rôle prépondérant. Nous pensons par conséquent que les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général sont extrêmement utiles et de nature à accroître l'efficacité de la MANUA dans l'exécution de son mandat. Nous sommes donc favorables à la prorogation du mandat de la MANUA pour une période de 12 mois.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé.

Le mois dernier, ma délégation s'est jointe aux autres membres du Conseil de sécurité pour saluer le Pacte pour l'Afghanistan, qui s'appuie sur l'Accord de Bonn pour constituer un modèle de consolidation de la paix à l'attention des sociétés divisées à la suite de luttes intestines. Nous notons que le Pacte est un ambitieux programme quinquennal fondé sur quatre piliers – la bonne gouvernance; la sécurité; la lutte contre les stupéfiants; ainsi que la reconstruction et le développement – et dont la mise en œuvre exigera notre appui. À l'évidence, dès lors que la communauté internationale fait preuve d'une unité de vues et d'objectifs, il n'existe guère de problème insurmontable, comme celui d'œuvrer de concert pour prévenir l'éclatement de conflits aussi dispendieux que coûteux en énergie.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan (S/2006/145) met en lumière les formidables progrès accomplis dans la mise en place d'un État démocratique en état de marche, fondé sur la tolérance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et soutenu par une économie dynamique.

Nous notons aussi que les progrès sont plutôt lents s'agissant de résoudre les problèmes, gigantesques et étroitement liés entre eux, de la bonne gouvernance et la sécurité. Plus précisément, ma délégation déplore les assassinats gratuits dans les attentats perpétrés par les vestiges de groupes extrémistes comme les Taliban et Al-Qaida ou d'autres bandits armés résolus à saper l'avancée vers la paix et la stabilité en Afghanistan. Il est en effet inquiétant de constater l'accélération opérationnelle et la sophistication tactique croissante des insurgés et d'autres éléments antigouvernementaux, et de voir que les quatre principales menaces sont désormais les engins explosifs improvisés, les attentats-suicides, les enlèvements et les attaques visant le système éducatif.

Nous avons néanmoins la certitude que les forces de la coalition et les forces de sécurité afghanes réussiront à maîtriser les éléments cherchant à déstabiliser le pays. Nous saisissons cette occasion pour appeler les Gouvernements du Pakistan et de l'Afghanistan à régler leurs différends, quels qu'ils soient, et à coopérer en vue d'améliorer la sécurité le long de leur frontière commune, dans l'intérêt des deux parties.

Dans la même optique, nous tenons à souligner les graves dangers que pose le trafic de l'opium pour le processus de reconstruction, dans la mesure où celui-ci représente apparemment plus de 50 % du produit intérieur brut de l'Afghanistan et semble être la ressource essentielle des bandes criminelles et des groupes armés illégaux. Nous appelons le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants à redoubler d'efforts pour faire perdre à l'Afghanistan son rôle de principal fournisseur d'opium au reste du monde, sans même parler de mettre fin à la souffrance du grand nombre d'Afghans qui sont des consommateurs de drogue habituels.

À cet égard, nous nous félicitons du rôle positif des forces de la coalition et des progrès réguliers réalisés par la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) et la Mission

d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), en collaboration avec le Gouvernement de l'Afghanistan, pour étendre leur contrôle au-delà de Kaboul. Il n'est pas nécessaire de souligner que la vision inscrite dans le Pacte pour l'Afghanistan ne pourra voir le jour que dans un environnement sûr. Ma délégation souhaite par conséquent rendre hommage aux pays qui ont été à l'avant-garde des efforts de reconstruction en Afghanistan, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et plusieurs autres, ainsi que, bien entendu la MANUA, les institutions des Nations Unies et plusieurs organisations non gouvernementales.

Un autre sujet majeur de préoccupation est la situation en matière de droits de l'homme. Comme cela est indiqué dans le rapport, cet état de fait est principalement dû à la situation précaire en matière de sécurité et aux faiblesses de la gouvernance. Dans ce domaine, il est décourageant de relever que les femmes afghanes continuent de subir de graves entraves à l'exercice de leurs droits, y compris ceux ayant trait à leur liberté de déplacement et leur accès à l'éducation, ainsi qu'une discrimination largement répandue et une violence endémique, qui touchent aussi les jeunes filles. Plus grave encore, la justice reste hors de portée pour la plupart des femmes afghanes.

À moins que des mesures soient prises pour battre en brèche l'impunité, les commandants de factions, les responsables des services de sécurité et les anciens chefs de guerre vont continuer à procéder à des arrestations arbitraires, suivies d'emprisonnements illégaux et d'actes de torture sans avoir à rendre de comptes. C'est pourquoi il est capital d'accorder la priorité à l'adoption et à la mise en œuvre énergique du Plan d'action national pour la paix, la réconciliation et la justice, pour réduire autant que possible les violations des droits de l'homme.

Face à l'étendue des défis auxquels l'Afghanistan est actuellement confronté, le Ghana appuie les propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport, qui visent à regrouper et resserrer les activités des institutions des Nations Unies sous l'égide de la MANUA.

Lorsque la MANUA a été créée en mars 2002 par la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité, son mandat était essentiellement centré sur la promotion de la réconciliation nationale et la reconstruction, ainsi que sur les secours humanitaires dans le cadre de

l'Accord de Bonn. Même si les objectifs du processus de Bonn ont pour l'essentiel été atteints, il est indéniable qu'il reste des défis redoutables à relever – et plus encore depuis l'adoption du Pacte pour l'Afghanistan.

Il est donc évident que la MANUA doit être réalignée, dans son mandat et sa structure, pour qu'elle soit mieux à même de répondre aux nouveaux défis. C'est pourquoi nous appuyons la demande du Secrétaire général de proroger le mandat de la MANUA pour 12 mois supplémentaires, afin de lui permettre de continuer de fournir des conseils politiques et stratégiques aux dirigeants afghans et à leurs partenaires internationaux, tandis qu'ils se lancent dans la prochaine phase ambitieuse et cruciale de l'édification d'un État.

Maintenant que nous sommes parvenus à ce point, il est important de continuer de travailler ensemble pour garantir que la source de bonne volonté qui aide à alimenter l'Afghanistan depuis le lancement du processus de Bonn ne se tarira pas.

Le Président (*parle en espagnol*) : Maintenant que tous les autres membres du Conseil sont intervenus, je vais prendre la parole en ma qualité de représentant de l'Argentine.

Je tiens premièrement à me joindre aux autres membres du Conseil et remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M. Tom Koenigs, de son exposé très complet et de grande qualité.

L'Argentine fait siennes les principales conclusions et observations du rapport remis par le Secrétaire général, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés en Afghanistan au cours des quatre dernières années et les nombreux défis pour l'avenir.

Nous estimons que, pour renforcer les institutions nées du Processus de Bonn et poursuivre la normalisation de la situation dans le pays, l'aide de la communauté internationale doit être maintenue dans plusieurs domaines. Le Pacte pour l'Afghanistan, signé à Londres, identifie clairement les différents aspects de ce programme ambitieux de consolidation de la paix pour les cinq prochaines années, notamment en matière de sécurité, de gouvernance, de primauté du droit et de droits de l'homme, de développement économique et social et de lutte contre les stupéfiants. Bien que le Gouvernement afghan et les Afghans eux-mêmes

doivent prendre en charge chacun de ces sujets, la communauté internationale a aussi un rôle important à jouer.

J'aimerais saisir cette occasion pour aborder brièvement les cinq points suivants.

Le premier est la situation en matière de sécurité, qui reste un sujet de grave préoccupation. Le sud et le sud-est de l'Afghanistan restent marqués par un nombre élevé d'incidents violents, qui sont particulièrement préoccupants parce que les groupes armés emploient des moyens de plus en plus sophistiqués. L'achèvement du processus politique ne semble pas avoir eu l'effet positif en matière de sécurité que nous attendions tous. Sachant que les forces afghanes ne sont toujours pas en mesure d'affronter ce défi, la communauté internationale doit, selon nous, continuer à apporter son assistance dans le domaine de la sécurité. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption par l'OTAN d'un nouveau plan opérationnel qui couvrira également le sud du pays.

Un deuxième défi majeur est lié, d'après nous, à la lutte contre les stupéfiants. L'économie afghane reste dominée par la production et le trafic de l'opium. Ces activités représentent 50 % du produit intérieur brut du pays et, à ce jour, les efforts déployés dans la lutte contre les stupéfiants n'ont produit que des résultats modestes, notamment en matière d'élimination de la culture du pavot. Pour cette raison, nous appuyons l'adoption d'une stratégie globale, comme celle présentée à Londres. Nous ne devons pas perdre de vue qu'il ne suffit pas d'adopter des lois et de présenter des programmes. Le facteur clef est l'application de ces lois. Le Gouvernement afghan doit jouer un rôle de premier plan sur ce front et la communauté internationale doit continuer de fournir son assistance.

Le troisième sujet est la situation en matière de droits de l'homme, qui est également préoccupante. Nous jugeons inacceptable l'impunité dont jouissent certains dirigeants de groupes armés qui sont accusés de graves violations des droits de l'homme, sachant que certains ont été élus à la Wolesi Jirga et occupent aujourd'hui des fonctions officielles. Nous souhaiterions que dans un futur rapport le Secrétariat nous fournisse des informations détaillées sur le Plan d'action national pour la paix, la réconciliation et la justice qui a été adopté en décembre dernier. Nous espérons que la recherche de la réconciliation, qui est

si importante, ne se fera pas au détriment de la justice ni, à plus forte raison, au profit de l'impunité.

Le quatrième sujet est la lutte contre le terrorisme lié à Al-Qaida et aux Taliban, et je tiens à réaffirmer, en ma qualité de Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), notre volonté d'aider le Gouvernement de l'Afghanistan pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité, afin de pouvoir appliquer les procédures créées par le Comité en vue de régler des situations anormales qui, d'après l'Afghanistan, concernent des personnes ayant été incluses dans la liste dressée par le Comité.

Enfin, et au sujet de la présence future des Nations Unies en Afghanistan, ma délégation appuie pour l'essentiel les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, comme je l'ai déjà dit. Nous sommes d'accord pour proroger de 12 mois et ajuster le mandat de la MANUA dans le but d'assister le peuple et le Gouvernement afghans dans la prochaine étape de consolidation de la paix. À cette fin, nous participerons une fois de plus dans un esprit constructif aux négociations qui auront lieu ces prochains jours au Conseil de sécurité.

Enfin, pour ce qui est de la présence future des Nations Unies en Afghanistan, d'une manière générale, et je l'ai déjà dit, ma délégation appuie les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Nous sommes d'accord pour que le mandat de la MANUA soit prorogé de 12 mois, avec quelques ajustements, afin d'aider le peuple et le Gouvernement afghans dans la prochaine phase du processus de consolidation de la paix. C'est en gardant cet objectif à l'esprit que nous continuerons à participer de manière constructive aux négociations qui auront lieu au Conseil de sécurité dans les jours à venir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Avant de poursuivre, je voudrais dire que, pour utiliser au mieux le temps qui nous est imparti et permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement chaque orateur à prendre place à la table du Conseil ou à reprendre sa place sur le côté de la salle. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le préposé à la salle des conférences escortera l'orateur suivant inscrit sur la liste à la table du Conseil. Je remercie les

participants de leur compréhension et de leur coopération.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afghanistan. Je lui donne la parole.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à féliciter le Président de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je suis très sensible à sa bonne connaissance personnelle de la situation en Afghanistan. Je tiens également à rendre hommage à l'Ambassadeur John Bolton, des États-Unis, son prédécesseur, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

La délégation afghane s'associe aux orateurs qui l'ont précédée pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, pour le premier exposé qu'il a présenté au Conseil depuis qu'il est devenu le chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Nous félicitons également le Représentant spécial pour son exposé complet sur l'évolution récente de la situation en Afghanistan. Nous lui souhaitons plein succès dans la poursuite de ses fonctions.

Il y a à peine un peu plus d'un mois, les représentants de plus de 75 pays et organisations internationales se sont réunis à Londres pour la Conférence internationale sur l'Afghanistan au cours de laquelle la communauté internationale et le Gouvernement afghan ont convenu d'une nouvelle forme d'engagement après le processus de Bonn. En adoptant le Pacte pour l'Afghanistan, l'Afghanistan et ses partenaires internationaux ont renouvelé leur volonté de réaliser des progrès durables dans les domaines clefs que sont la sécurité; la gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme; et le développement économique et social. L'Afghanistan remercie la communauté internationale d'avoir promis, à Londres, de fournir une assistance financière d'un montant de 10,5 milliards de dollars pour la reconstruction et le relèvement de l'Afghanistan. La générosité manifestée par la communauté internationale à Londres indique clairement le ferme attachement de la communauté internationale au développement et à la reconstruction de l'Afghanistan.

En présentant sa Stratégie nationale provisoire de développement de l'Afghanistan à la Conférence de Londres, le Gouvernement de l'Afghanistan a fourni un

plan clair et complet pour la mise en œuvre du Pacte. Le Gouvernement afghan est, quant à lui, prêt à s'acquitter de sa responsabilité, qui est de réaliser les objectifs de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. À cet égard, je suis heureux d'informer le Conseil que le Gouvernement afghan a nommé récemment les Ministres des affaires étrangères, de la justice, des finances et de l'économie, ainsi que le Conseiller à la sécurité nationale, au Conseil commun de coordination et de suivi. Les travaux du Conseil seront présidés par M. Ishaq Nadiri, conseiller économique principal du Président Karzaï.

L'Afghanistan continue de faire des progrès notables vers la mise en place et la consolidation de ses institutions d'État. Je voudrais évoquer brièvement certains des faits nouveaux positifs survenus depuis le dernier débat ouvert du Conseil sur la situation en Afghanistan, qui s'est tenu le 23 août 2005.

Le fait nouveau le plus remarquable a peut-être été la constitution d'une Assemblée nationale afghane et de conseils provinciaux. À la suite de l'entrée en fonction des deux chambres du Parlement, les représentants ont élu leurs présidents respectifs et adopté le règlement intérieur de l'Assemblée. Les femmes occupent 27 % des 249 sièges alloués à la chambre du peuple. Par ailleurs, 121 femmes ont également été élues aux conseils provinciaux. Les deux branches de l'organe législatif sont désormais opérationnelles et ont entamé des débats animés sur des questions relatives à la sécurité nationale et au développement politique, économique et social du pays. Conformément à une disposition constitutionnelle, la chambre du peuple de l'Assemblée nationale prépare actuellement un vote de confiance sur le Cabinet.

Le Gouvernement afghan continue de faire des progrès quant au renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité. L'Armée nationale et la Police nationale afghanes mènent conjointement avec des forces internationales des opérations visant à instaurer la paix, la stabilité et l'ordre public. Ayant achevé avec succès le processus de désarmement et de démobilisation, le Gouvernement afghan reste déterminé à mener à bien la dernière phase du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciens combattants. En outre, des progrès considérables ont été réalisés quant au démantèlement des groupes armés illégaux.

En dépit de la bonne mise en œuvre de l'Accord de Bonn, il reste beaucoup à faire pour venir à bout des problèmes qui continuent d'affliger l'Afghanistan.

La République islamique d'Afghanistan continue d'être préoccupée par les activités terroristes que mènent actuellement les Taliban, Al-Qaïda et d'autres groupes extrémistes, en particulier dans le sud et le sud-est du pays. Non seulement ces attaques terrorisent les Afghans dans leur vie quotidienne, mais elles sapent également la noble tâche de relèvement et de reconstruction de l'Afghanistan. Dans ce contexte, je souhaiterais faire référence au précédent rapport du Secrétaire général, en date du 12 août 2005, dans lequel il indiquait :

« Le moment est venu de s'attaquer avec énergie au problème de l'insécurité. [...] Il faut également s'occuper des sources de financement, de la formation et des sanctuaires des insurgés. »
(S/2005/525, par. 82)

Nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général ait à nouveau répété cette évaluation au paragraphe 66 de son dernier rapport.

L'attentat-suicide odieux dirigé le 12 mars 2006 contre M. Sibghatullah Mojaddedi, Président de la Chambre haute de l'Assemblée nationale, était encore une autre tentative désespérée des ennemis de l'Afghanistan de déstabiliser la situation dans le pays. M. Mojaddedi a réchappé à l'attaque, mais je saisis cette occasion pour indiquer que la pratique des attentats-suicides était pratiquement inconnue en Afghanistan. Même au cours des années de résistance contre les occupations étrangères, le peuple afghan n'a jamais recouru à cette pratique monstrueuse. Il est par conséquent évident que le phénomène a été importé en Afghanistan. À cet égard, j'indiquerais également que de telles activités ne saperont pas la détermination du peuple afghan dans sa recherche d'un Afghanistan pacifique, stable et démocratique.

Le Gouvernement afghan est convaincu que la menace posée par les groupes extrémistes et obscurantistes n'est pas limitée à l'Afghanistan. Au contraire, celle-ci constitue une menace à la paix, à la prospérité et au développement de la région. Par conséquent, il est de la plus haute importance que la lutte contre le terrorisme bénéficie de l'engagement sincère et honnête de tous les pays de la région. Nous reconnaissons que les forces internationales de la coalition et la Force internationale d'assistance à la

sécurité placée sous le commandement de l'OTAN ont apporté une contribution essentielle à l'effort d'amélioration de la situation en matière de sécurité en Afghanistan. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'extension progressive de la Force internationale d'assistance à la sécurité au sud et à l'est du pays.

La culture, la production et le trafic des stupéfiants sont encore un autre défi auquel l'Afghanistan est confronté. À cet égard, le Gouvernement afghan reconnaît l'ampleur de cette menace pour la stabilité du pays et demeure résolu à régler le problème.

Reconnaissant sa responsabilité d'éliminer la culture et la production illicites de drogues, la République islamique d'Afghanistan a présenté à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan sa stratégie nationale révisée de lutte contre la drogue. La stratégie globale inclut les éléments clefs suivants : la lutte contre le trafic des stupéfiants, l'aide aux exploitants agricoles en leur offrant d'autres moyens de subsistance, la réduction de la demande de drogues et la mise en place d'institutions aux niveaux central et provincial.

En outre, le Gouvernement afghan a également adopté en décembre 2005 une nouvelle loi antistupéfiants qui établit la juridiction du Tribunal central chargé des stupéfiants en matière de poursuites des trafiquants de drogue et de ceux associés à la production et la culture des drogues illicites. Afin de réaliser les objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la drogue, nous répétons qu'il est nécessaire que les pays de la région et la communauté internationale renforcent leur coordination et leur coopération avec l'Afghanistan.

Nous avons dit à de nombreuses occasions devant ce Conseil et devant l'Assemblée générale que la plus haute priorité devrait être accordée au développement économique et social de l'Afghanistan. Les progrès sur le plan du développement économique et social auront un impact direct sur la situation sécuritaire dans son ensemble, du fait du lien qui existe entre le développement et la sécurité.

Pour terminer, nous soulignons que la poursuite de l'appui de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies à l'Afghanistan est essentielle à la pleine mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. Nous exprimons notre gratitude et notre reconnaissance à tous les pays et à toutes les

organisations internationales et régionales pour l'appui qu'elles ont prêté à l'Afghanistan. Enfin, je souhaiterais exprimer la sincère gratitude de ma délégation à M. Jean Arnault, ancien Représentant spécial du Secrétaire général, pour ses services dévoués et sa contribution à la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement en Afghanistan. Nous sommes également convaincus que M. Tom Koenigs poursuivra avec succès et compétence ces entreprises.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Australie.

M. Millar (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite de la publication du rapport du Secrétaire général sur l'Afghanistan en date du 7 mars et appuie le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et les ajustements proposés pour ce mandat. Cela inclut la poursuite du rôle politique et de bons offices de la MANUA en Afghanistan, tels que ses efforts pour aider à la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan adopté à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, à laquelle a participé le Ministre des affaires étrangères australien, M. Alexander Downer. L'Australie appuie également la poursuite des efforts de coordination de la MANUA dans le domaine humanitaire et en matière de développement.

Le Pacte pour l'Afghanistan, adopté à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan qui s'est tenue les 31 janvier et 1^{er} février, offre un cadre stratégique clair et accepté par tous pour la prochaine phase des activités de reconstruction en Afghanistan. L'Australie applaudit à l'achèvement du processus établi par l'Accord de Bonn et se félicite de l'accent que le Pacte met sur la direction de la prochaine étape par les autorités afghanes, sur les jalons précis que les activités doivent atteindre et sur l'appui politique et financier continu promis par la communauté internationale à la Conférence. Cet appui inclut le dernier engagement pris par l'Australie pour une somme atteignant 150 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, qui fait suite aux 110 millions de dollars que l'Australie avait promis depuis 2001 et qui ont à présent été entièrement déboursés.

L'Australie demeure préoccupée par les dommages causés en Afghanistan par des années de conflit. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général face aux nombreux problèmes qui constituent

des défis à la stabilité et à la sécurité de l'Afghanistan à court et à long termes, et qui n'ont pas encore été réglés. Dans ses précédents rapports au Conseil, le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation face au recours croissant à la violence et aux défis à l'autorité de l'État.

Mais parallèlement à ces tendances préoccupantes, il existe des résultats chargés de promesses. Sont d'une grande importance parmi ceux-ci, les élections de la Chambre basse de l'Assemblée nationale afghane, qui se sont tenues le 18 septembre 2005, auxquelles environ 6,4 millions d'Afghans ont participé; l'installation de l'Assemblée nationale le 19 décembre et le démarrage conjoint des débats et des affaires parlementaires; l'accord le 26 janvier entre le Gouvernement afghan et les partenaires internationaux sur une stratégie nationale de démantèlement des groupes armés illégaux; la poursuite en cours de la réforme et de la reconstitution de la police et de l'armée; et le programme de lutte contre les stupéfiants du Gouvernement afghan, dont le succès sera essentiel à la stabilité à long terme et à la bonne gouvernance.

L'Australie convient avec le Secrétaire général que la situation des droits de l'homme demeure difficile et encourage le Gouvernement afghan à poursuivre ses efforts dans ce domaine afin de respecter pleinement ses engagements nationaux et internationaux.

L'Australie reste pleinement déterminée à jouer son rôle dans les efforts menés par la communauté internationale pour appuyer la reconstruction de l'Afghanistan. Parallèlement à notre nouvel engagement financier de 150 millions de dollars australiens, l'Australie a aussi récemment annoncé le déploiement militaire additionnel d'un contingent allant jusqu'à 200 personnes en tant que contribution à une équipe de reconstruction de province. Cela vient s'ajouter au groupe opérationnel des forces spéciales et à l'élément d'appui aérien, qui comprend deux hélicoptères CH-47. Dans le contexte du débat d'aujourd'hui, nous sommes également fiers d'indiquer que nous apportons un appui direct à la MANUA avec l'affectation d'un officier des forces de défense australiennes en tant que conseiller militaire de la MANUA.

L'Australie continuera à appuyer la transition de l'Afghanistan du conflit à la paix et la démocratie. Nous félicitons l'ONU pour les efforts déployés

jusqu'ici et convenons que les ajustements proposés permettront à la MANUA de mieux relever les défis futurs en apportant l'appui nécessaire au Gouvernement et au peuple afghans.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et des pays qui s'alignent sur cette déclaration.

L'Afghanistan a réalisé des progrès considérables au cours des quatre dernières années en partenariat avec la communauté internationale. Le processus de transition politique, tel que défini dans l'Accord de Bonn, a été couronné de succès avec la tenue, le 19 décembre 2005, de la séance inaugurale de l'Assemblée nationale afghane.

Il est à présent vital de renforcer et de consolider les progrès réalisés jusqu'ici. Maintenant que les grandes institutions politiques d'État sont en place au centre, il importe que ces institutions renforcent leurs capacités pour fournir efficacement les services publics de base et de sécurité à la population dans tout le pays.

Un autre jalon a été le lancement du Pacte pour l'Afghanistan à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, tenue les 31 janvier et 1^{er} février 2006. L'Union européenne se félicite du Pacte pour l'Afghanistan sur la base du partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale, les Nations Unies ayant un rôle central et impartial de coordination. Le Pacte est fondé sur les priorités afghanes et garantit par conséquent le contrôle par les Afghans. Cela est conforme à l'appui de longue date de l'Union européenne à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un Afghanistan qui soit responsable de ses actes devant ses citoyens et à même d'occuper la place qui lui revient au sein de la communauté internationale et de contribuer à la stabilité régionale.

L'Union européenne appuie pleinement les trois piliers de l'activité recensés par le Pacte : sécurité; gouvernance, état de droit et droits de l'homme; développement économique et social durable, ainsi que priorité intersectorielle de la lutte contre les stupéfiants.

Nous demeurons déterminés à apporter un appui à long terme aux efforts du Gouvernement et du peuple afghans dans chacun de ces domaines, et nous

renforcerons encore l'efficacité de notre action. La Déclaration commune UE-Afghanistan du 16 novembre 2005 manifeste clairement cette intention. Notre assistance visera principalement à favoriser la mise en place d'un État afghan démocratique, responsable et durable, un État à même d'exercer sa souveraineté et de protéger les droits de ses citoyens, tout en soulignant le contrôle par les Afghans de ce processus. Nous nous appuyerons sur notre engagement déjà important dans les volets politique, de sécurité, de développement et humanitaire, et nous veillerons à intégrer la lutte contre les stupéfiants à ses activités dans chaque domaine.

Les défis de la phase succédant à l'achèvement du processus de Bonn appellent à l'approfondissement et à la consolidation des progrès réalisés jusqu'ici. La lutte contre les stupéfiants restera une priorité intersectorielle de la politique d'ensemble de l'UE à l'égard de l'Afghanistan. Nous maintiendrons et redoublerons nos efforts pour appuyer les priorités mises en relief dans la stratégie nationale afghane de contrôle des drogues. Plus spécifiquement, nous appuyerons la mise en place d'institutions fortes et efficaces de lutte contre les stupéfiants, d'organismes chargés du maintien de l'ordre et de la justice pénale, notamment en fournissant des conseillers et des instructeurs, et nous fournirons un appui financier aux efforts du Gouvernement afghan afin de renforcer et de diversifier les moyens de subsistance durables des ruraux.

La situation des droits de l'homme demeure une source de préoccupation, en particulier pour ce qui est des femmes et des enfants. L'UE continuera à accorder la priorité à cette question. Nous nous félicitons des efforts déployés pour élaborer un plan d'action national intérimaire pour les femmes en Afghanistan. Ce document sera un instrument essentiel pour favoriser la participation des femmes et garantir leur juste place dans la vie publique afghane.

Dans le contexte des efforts constants menés pour mettre un terme à la culture d'impunité et promouvoir la réconciliation, l'UE considère la justice transnationale comme un élément crucial. De même, nous continuerons à appuyer le renforcement d'une société civile afghane viable en tant que moyen de consolider la démocratie en Afghanistan. En outre, l'Union européenne accordera une attention particulière aux stratégies de gouvernance et de réforme de l'administration et de lutte contre la

corruption, y compris au niveau provincial, ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit.

Nous augmenterons notre aide financière à la réforme du secteur de la justice aux niveaux central et provincial. À cet égard, nous appuyerons directement les activités civiles des équipes de reconstruction provisoires de province, dirigées par les États membres de l'UE, qui comprendront des activités axées sur l'état de droit et la bonne gouvernance au niveau provincial.

La situation en matière de sécurité demeure aussi une source de préoccupation et continue de compromettre les efforts de reconstruction à l'extérieur des villes. Nous augmenterons notre appui à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en fournissant formation et appui financier accru à la création d'une force de police nationale afghane efficace et viable, et en apportant une nouvelle contribution au désarmement et à la réinsertion des anciens combattants.

L'Union européenne salue la Déclaration de Doha relative à la gestion des frontières de l'Afghanistan et la Déclaration relative à une coopération plus étroite de la police des frontières, toutes deux convenues à Doha le 28 février 2006.

Les États membres de l'Union européenne poursuivent leur rôle capital en fournissant les ressources militaires et civiles nécessaires à la Force internationale d'assistance à la sécurité sous l'égide de l'OTAN.

L'Union européenne continuera d'appuyer le développement économique et social durable de l'Afghanistan et ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous fournirons notre assistance dans le cadre de la Stratégie de développement national afghan et du Pacte pour l'Afghanistan. Des programmes et des projets seront coordonnés avec le Gouvernement afghan afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à ses priorités et que les activités des donateurs soient rationalisées.

L'UE apportera directement son assistance à travers le budget et continuera d'encourager le Gouvernement afghan à parvenir à une plus grande autonomie financière.

Je voudrais terminer en soulignant que l'Union européenne attend avec intérêt de poursuivre une coopération étroite avec le reste de la communauté internationale, en faisant fond sur le Pacte pour

l'Afghanistan et la Déclaration commune UE-Afghanistan en tant que cadres de notre coopération. L'Union européenne appuie le rôle central que doit continuer de jouer l'ONU, notamment pour le suivi et la coordination par la communauté internationale des activités des donateurs.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite des recommandations du Secrétaire général telles qu'elles figurent dans son dernier rapport sur l'Afghanistan (S/2006/145) en ce qui concerne le futur mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. La MANUA poursuivra ainsi la mission importante qui a été la sienne dans le passé dans la mise en œuvre de l'Accord de Bonn. Néanmoins, les progrès seront tributaires de l'engagement politique à long terme de toutes les parties prenantes, tant en Afghanistan qu'au sein de la communauté internationale.

L'Union européenne continuera de coordonner étroitement ses actions et programmes avec l'ONU, ses institutions et les autres organisations internationales pertinentes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public et de nous donner l'occasion de participer à la discussion sur la situation en Afghanistan. J'aimerais également remercier M. Koenigs de nous avoir présenté le rapport le plus récent du Secrétaire général (S/2006/145).

Nous souscrivons aux vues des orateurs qui ont déclaré ce matin que d'importants progrès avaient été enregistrés sur la voie de l'édification d'un État démocratique en Afghanistan et de la remise en état de l'infrastructure de base du pays. La signature du Pacte pour l'Afghanistan à la Conférence de Londres, qui s'est tenue les 31 janvier et 1^{er} février, est un jalon sur la voie de la reconstruction de l'Afghanistan et du rétablissement de la normalité. Elle réaffirme l'engagement du Gouvernement afghan et de la communauté internationale à coopérer pour relever les défis en matière de sécurité, de gouvernance et de développement économique et social.

Le rapport du Secrétaire général nous rappelle cependant les défis qui persistent en Afghanistan. L'intensification des activités des insurgés et des

terroristes, qui ont recours à des tactiques plus sophistiquées et meurtrières, constitue une grave source de préoccupation. Manifestement, il y a encore beaucoup à faire pour renforcer l'état de droit, améliorer le respect des droits de l'homme et assurer une bonne gouvernance. La production, le trafic et le commerce de stupéfiants continuent de menacer l'édification de l'État en Afghanistan. C'est une préoccupation à la fois nationale et internationale car cela créé un terrain fertile pour les réseaux criminels, les groupes armés illégaux et les éléments extrémistes. Nous félicitons le Gouvernement afghan pour les efforts d'ensemble et les nouveaux plans qu'il a déjà mis en œuvre et qui ont été évoqués il y a quelques minutes par mon collègue afghan. Nous félicitons également les partenaires internationaux de l'Afghanistan dans la lutte contre la culture et le commerce de stupéfiants.

En matière de droits de l'homme en Afghanistan, je voudrais simplement m'associer à ce que mon collègue autrichien a dit sur ce sujet au nom de l'Union européenne. Le Plan intérimaire d'action nationale pour les femmes en Afghanistan est une entreprise actuellement en cours, qui est particulièrement encourageante.

Les missions de maintien de la paix permettent à un petit pays comme l'Islande de s'unir aux efforts internationaux en faveur de la paix et du développement. Nous fournissons actuellement une équipe d'observation itinérante à l'équipe de reconstruction provisoire en Afghanistan de l'ouest. Auparavant, l'Islande assurait une direction administrative et d'autres tâches à l'aéroport international de Kaboul, de la mi-2004 à l'année 2005. Il a été décidé qu'au début du printemps, l'Islande fournirait à nouveau du personnel de soutien pour les opérations aéroportuaires de Kaboul. À la demande des autorités afghanes et de l'OTAN, l'Islande a également fourni un plan permettant d'assurer une transition sur trois ou quatre ans des opérations de l'aéroport dont est chargée la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à une gestion civile afghane. L'Islande participera à la mise en œuvre du plan de transition en fournissant des conseils spécialisés et en travaillant en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales. Enfin, l'Islande a, à maintes reprises, depuis la fin de 2001, assuré les transports aériens des forces de maintien de la paix; elle a fourni un

équipement militaire et une aide humanitaire à l'Afghanistan.

L'Islande demeure engagée à la mise en place des conditions qui permettront à l'Afghanistan de jouir d'un gouvernement représentatif et d'une paix et d'une sécurité durables, ainsi que d'une reconstruction nationale couronnée de succès. À cet égard, l'Islande appuie pleinement les travaux importants menés à bien par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ainsi que par d'autres organisations internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir organisé aujourd'hui ce débat public sur l'Afghanistan avant de réexaminer et de reconduire le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Comme je l'ai fait à plusieurs reprises par le passé, je voudrais prendre la parole aujourd'hui pour présenter des observations supplémentaires à la déclaration de fond prononcée par la présidence de l'Union européenne que nous appuyons entièrement.

En outre, j'aimerais également remercier Jean Arnault du travail qu'il a accompli dans ses fonctions antérieures et souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, M. Tom Koenigs, qui est intervenu aujourd'hui au Conseil pour la première fois depuis sa nomination à la direction de la MANUA. Nous le remercions de son rapport complet et nous lui souhaitons plein succès dans son activité.

Nous aimerions également dire toute notre reconnaissance pour le dernier rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Afghanistan et sur les futurs plans de travail de l'ONU après le lancement du Pacte pour l'Afghanistan à Londres cette année même (S/2006/145).

Ce Pacte constitue une base solide et prometteuse pour l'Afghanistan et la communauté internationale au moment où nous examinerons les défis de l'après Bonn jusqu'en 2010. Nous sommes convaincus que nous réaliserons des progrès en renforçant les institutions afghanes et en maîtrisant les défis clefs en matière de sécurité, de bonne gouvernance, d'état de droit, de développement économique et social et, priorité

transversale évoquée par de nombreux orateurs avant moi, de lutte contre l'industrie des stupéfiants. Les importantes annonces de contributions faites à la Conférence de Londres ont mis en lumière la volonté de la communauté internationale de s'orienter vers un engagement à long terme en Afghanistan. La reconstruction de l'Afghanistan illustre bien, selon nous, ce qui peut être réalisé en adoptant une démarche multilatérale coordonnée et soutenue. À cet égard, l'ONU continuera de jouer un rôle décisif.

L'Allemagne continuera d'accorder une attention prioritaire à l'Afghanistan dans le cadre de ses engagements mondiaux. Notre engagement financier bilatéral de 2002 à 2010 représentera plus d'un milliard de dollars des États-Unis. Nous sommes également prêts à annuler toutes les anciennes dettes de l'Afghanistan dans le cadre du Club de Paris.

Nous partageons les observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, y compris ce qu'il dit quant à l'importance capitale de la sécurité. En conséquence, l'Allemagne continuera de jouer un rôle actif dans le secteur de la sécurité grâce à son action pionnière dans la réforme de la police, à son appui au démantèlement des groupes armés illégaux par les équipes de reconstruction provinciales sous notre responsabilité, et en fournissant le contingent militaire le plus important de la Force internationale de sécurité internationale jusqu'à ce que nous soyons remplacés par la Grande-Bretagne.

J'aimerais ajouter qu'à la fin du mois de février, les Gouvernements de l'Afghanistan et de l'Allemagne ont organisé conjointement une autre grande conférence sur la réforme de la police à Doha qui a été généreusement accueillie par l'État du Qatar. La conférence est axée sur la réforme de la police et la gestion des frontières dans le contexte régional. Nous pensons qu'un corps de police qui fonctionne bien en Afghanistan jouera un rôle clef pour assurer la sécurité, lutter contre le crime et le trafic et protéger les frontières en coopération avec les États voisins.

À Doha, l'Afghanistan et ses voisins ont créé la base d'une gestion conjointe régionale des frontières. Deux déclarations ont été adoptées : la Déclaration de Doha sur la gestion des frontières, intitulée « Une approche régionale », ainsi que la Déclaration sur une coopération plus étroite des polices des frontières dans le cadre de la Déclaration de Kaboul sur la remise sur pied de la police afghane. En outre, quelque

38 millions de dollars ont été mis à la disposition de l'Afghanistan aux fins de la réforme de la police. La Conférence de Doha a marqué une étape en direction de la réalisation de l'exigence pertinente du Pacte.

L'ONU continuera de jouer un rôle central en Afghanistan, en s'appuyant désormais sur le Pacte pour l'Afghanistan. Nous nous félicitons de ce rôle ainsi que des fonctions et structures de la MANUA, décrits dans le rapport du Secrétaire général. Nous réitérons l'appui de l'Allemagne aux activités de l'ONU à Kaboul et dans tout le pays. Nous souhaitons à l'ONU, et tout particulièrement à la MANUA et à M. Koenigs, plein succès dans leurs entreprises futures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Zarif (Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe à tous ceux qui vous ont félicité de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la situation en Afghanistan ainsi que de l'engagement inlassable et de la détermination dont lui-même et ses collègues font preuve en vue d'assurer la paix, la stabilité et le développement de ce pays. J'aimerais également féliciter le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, et le remercier de son exposé. Je voudrais l'assurer de notre appui sans faille et de notre coopération afin d'aider le peuple et le Gouvernement afghans à concrétiser leurs aspirations de paix, de stabilité et de développement.

Nous avons constaté avec plaisir que, ces derniers mois, la transition politique envisagée dans l'Accord de Bonn a pu être achevée grâce à l'élection et à la mise en place de l'Assemblée nationale afghane. Un nouveau chapitre de l'histoire afghane s'est ouvert avec le Pacte pour l'Afghanistan, adopté à la Conférence de Londres en janvier de cette année. Effectivement, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'achèvement du processus de paix a permis de réaliser de grands progrès politiques ainsi que des avancées prometteuses dans les domaines économique et social. Cela concerne en particulier l'administration publique, le système éducatif national ainsi que les domaines financier et budgétaire. Le rapport du Secrétaire général dépeint un avenir radieux pour l'Afghanistan en indiquant qu'en moins de quatre ans, le pays a effectué d'importants progrès en vue de

devenir un État démocratique, doté d'institutions responsables, et de remettre en état l'infrastructure de base capable de soutenir le développement économique et social du pays.

Dans ce contexte, le Gouvernement afghan a pris la tête des efforts visant à élaborer le cadre dans lequel seront conduits les processus de développement économique et social qui s'imposent pour consolider les acquis du Processus de Bonn. Il a participé à l'élaboration du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les a adaptés au contexte national en ajoutant un neuvième objectif, celui du renforcement de la sécurité. En fait, le Pacte pour l'Afghanistan, avec la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan, offre une occasion sans précédent de veiller à ce que le Gouvernement afghan et la communauté internationale travaillent ensemble à un plan commun tendant à la réalisation d'objectifs partagés dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement.

En dépit de ces réalisations remarquables, il reste beaucoup à faire et bien des questions lourdes de défis pour la sécurité et la stabilité afghanes à long et à court terme exigent encore être traitées comme il se doit et résolues. Nous convenons avec le Secrétaire général que nombre des réalisations obtenues ces quatre dernières années demeurent fragiles et qu'il faut renforcer la capacité des fondations étatiques de façon à fournir aux Afghans les services élémentaires dont ils ont besoin pour améliorer leur quotidien.

Malheureusement, l'insécurité et l'économie omniprésente des stupéfiants continuent de faire partie des principaux défis à relever. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général face à la dégradation de la situation en matière de sécurité en Afghanistan, notamment à travers le recours accru à des tactiques meurtrières et sophistiquées, aux attaques contre des cibles vulnérables, aux attentats-suicides, au rapt et aux attaques visant le système éducatif. Nous condamnons de façon virulente tous ces actes terroristes dirigés contre la sécurité et le développement de l'Afghanistan et de la région dans son ensemble.

Il est alarmant de constater que malgré la présence accrue de forces étrangères dans le pays, les éléments antigouvernementaux ont étendu leur théâtre d'opérations et de violence dans les zones traditionnellement plus tranquilles de l'ouest, du nord

et du nord-est du pays. Il ne fait aucun doute que l'expansion de l'autorité gouvernementale à tout le pays, conjuguée à la prise en charge de la sécurité du pays par l'armée nationale et la police, est essentielle si l'on veut réduire la menace de l'insécurité en Afghanistan.

La poursuite des activités des trafiquants de drogue met gravement en péril la paix et la stabilité de l'Afghanistan et hypothèque la reconstruction du pays. Elle compromet également la sécurité et la stabilité de la région, en particulier celles des pays voisins. Comme le dit le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que le rapport du Secrétaire général, l'Afghanistan produit 87 % de l'opium en circulation dans le monde. C'est un secteur économique en plein essor, qui constitue un terrain très fertile pour les réseaux de la criminalité organisée, la corruption, l'insécurité et le terrorisme en Afghanistan et ailleurs.

Nous approuvons les mesures que le Gouvernement afghan a jusqu'ici mis en œuvre de bonne foi afin de juguler la menace des narcotiques. Néanmoins, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire. L'ampleur du trafic des stupéfiants et l'immense richesse qu'il engendre, ainsi que la menace multiforme qu'il représente, nous incitent à penser que le combattre exigera des efforts plus déterminés et concertés de la part du Gouvernement afghan et de la communauté internationale, surtout de la part des États ayant une importante présence militaire en Afghanistan.

En outre, bien que certaines initiatives du Gouvernement afghan aient fait reculer la culture du pavot dans certaines régions traditionnellement réputées pour produire de l'opium, la production d'opium a malheureusement augmenté à l'échelle de tout le pays et dans les régions limitrophes de l'Iran.

Malgré notre vaste et coûteuse campagne contre cette menace, nous avons observé au cours de l'année écoulée une augmentation du trafic des stupéfiants en provenance de l'Afghanistan. La République islamique d'Iran, située sur la route de la drogue, qui part de l'Afghanistan pour rejoindre l'Europe, au Nord et à l'Ouest, ainsi que le Golfe persique, au Sud et ailleurs, en pâtit terriblement, puisqu'elle livre depuis 25 ans une guerre meurtrière et coûteuse contre des trafiquants de drogues bien armés. Elle a ainsi perdu 3 400 membres de ses forces de l'ordre et subi d'immenses

pertes matérielles. Nous coopérons avec la communauté internationale dans la lutte contre la culture du pavot en Afghanistan et avons pris part à la promotion et à la mise en œuvre de projets de substitution des cultures. Pour mon pays, qui reste en première ligne de la guerre mondiale contre le trafic des drogues, l'appui international, en particulier la coopération de l'Afghanistan et des pays voisins, est essentiel.

En s'engageant à la Conférence de Tokyo à consacrer quelque 560 millions de dollars à la reconstruction de l'Afghanistan – il s'agit de la plus grande promesse de fonds par habitant d'un pays donateur – la République islamique d'Iran s'emploie en toute sincérité à contribuer aux processus de reconstruction et de développement de l'Afghanistan. À cet effet, l'Iran s'est engagé dans toutes sortes d'activités liées à l'infrastructure, à l'éducation et à des projets techniques en Afghanistan, concernant par exemple la construction des routes, la formation de la main-d'œuvre, la fourniture d'électricité, la construction d'écoles et de centres professionnels, les services humanitaires et bien d'autres projets. Au total, la contribution de l'Iran à la reconstruction de l'Afghanistan s'élève jusqu'ici à plus de 110 millions de dollars. En outre, l'Iran a réalisé d'énormes dépenses ces 30 dernières années afin d'accueillir près de 3 millions de réfugiés afghans. Nous espérons que les nouvelles conditions qui règnent en Afghanistan faciliteront le rapatriement volontaire des réfugiés afghans, dans des délais plus opportuns et de meilleures conditions. De plus, conformément à sa politique traditionnelle d'appui au peuple et au Gouvernement afghans, la République islamique d'Iran, a assisté à un très haut niveau à la Conférence de Londres ainsi qu'à celles de Kaboul et de Doha.

La communauté internationale, avec l'ONU en première ligne, devra continuer de soutenir l'Afghanistan et son peuple de façon coordonnée dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. Nous sommes d'avis qu'il importe d'accorder la priorité absolue au rôle moteur du Gouvernement afghan et à sa prise en charge de toutes les questions politiques, sécuritaires et économiques.

De plus, il est indispensable que l'ONU continue de jouer son rôle central en Afghanistan pour que le pays profite des effets du Pacte et bâtisse sur les réalisations du processus de Bonn. Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la

MANUA a mené à bien sa tâche relative à l'Accord de Bonn, mais son rôle ne s'arrête pas là. Nous appuyons donc la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de la MANUA conformément à ce qui figure dans le rapport.

Avant de terminer, je tiens à réaffirmer que mon gouvernement va maintenir sa détermination sans faille à aider le Gouvernement et le peuple afghans dans leur recherche de la paix, de la stabilité et du développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, pour son exposé.

Je voudrais aussi m'associer à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, M. Andrey Denisov, au nom de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Comme mes collègues, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport très complet sur différents aspects de la situation en Afghanistan (S/2006/145). Nous sommes notamment d'accord avec l'idée exprimée dans ce rapport que la situation exige une attention soutenue afin de renforcer les liens entre l'Afghanistan et ses voisins.

Considérant que l'Afghanistan est partie intégrante de l'Asie centrale, le Kazakhstan se félicite de ses réussites dans les domaines politique, social et économique, et de sa participation aux affaires régionales. Nous sommes fermement décidés à maintenir notre contribution à la reconstruction de l'Afghanistan, en partenariat avec les autorités afghanes et la communauté internationale.

Cependant, la situation sécuritaire en Afghanistan subit des pressions importantes dues à l'intensité croissante des attaques d'insurgés, notamment dans le sud-est et le sud-ouest du pays. À cet égard, la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) jouent un rôle important sur le terrain. Nous appuyons sans réserve le renouvellement du mandat de la MANUA, ainsi que le rôle central de l'Organisation des Nations Unies à la tête des efforts internationaux visant à aider les autorités afghanes à

apporter une paix et une prospérité durables dans le pays.

Le Kazakhstan se félicite des mesures prises par le Gouvernement afghan pour approfondir son interaction avec les institutions internationales participant au programme de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, qui a abouti à une diminution de la culture de l'opium en 2005. Toutefois, il nous reste encore un long chemin à parcourir. Au cours des 10 dernières années, le nombre de crimes liés à la drogue en Asie centrale a été multiplié par cinq, et la situation a tendance à s'aggraver. D'après nous, il reste beaucoup à faire pour remédier à la situation en ce qui concerne la production de drogues illicites et le trafic de drogue, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afghanistan. Nous estimons qu'un élément clef de la stratégie d'ensemble doit être la poursuite du renforcement des zones tampon anti-drogue existantes et la création de nouvelles zones de ce type.

À propos de la Conférence de Londres, à laquelle participait le Ministre des affaires étrangères kazakh M. Tokaev, à l'invitation des organisateurs, je tiens à réaffirmer notre profonde gratitude envers les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Afghanistan pour leur remarquable travail de préparation et d'organisation de cet événement.

À Londres, le Kazakhstan a proposé des mesures concrètes pour appuyer la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. Le Kazakhstan est prêt à accorder des bourses à des étudiants afghans, à signer un accord bilatéral de coopération dans le domaine de l'éducation et à lancer un programme de formation à l'aviation civile pour les pilotes afghans.

Les entreprises kazakhes attendent avec intérêt de participer à l'exploration de gisements pétroliers et à la construction de lignes électriques, d'oléoducs et gazoducs, de routes et de logements. Nous espérons que la Commission conjointe kazakhe-afghane sur le commerce et la coopération économique, déjà établie, jouera un rôle moteur pour stimuler les échanges économiques bilatéraux. Le Kazakhstan s'intéresse particulièrement aux moyens d'aider les fermiers afghans en leur fournissant des semences, des engrais minéraux, du matériel agricole et des mini-usines pour le traitement des produits agricoles.

D'après nous, l'accession de l'Afghanistan au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale en 2005 va grandement

contribuer à son intégration dans l'économie régionale. Ce programme a été lancé en 1997 par le Président Nazarbaev du Kazakhstan, avec l'appui du Secrétaire général, et il se déroule actuellement sous l'égide de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique pour l'Europe.

J'aimerais réaffirmer notre appui sans réserve aux efforts coordonnés menés sous direction afghane, visant à bâtir un État pacifique, viable et prospère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Løvold (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme d'autres avant moi, j'aimerais saluer la présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, et le remercier de son exposé. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur l'Afghanistan (S/2006/145).

L'Afghanistan a connu de nombreuses réussites au cours du processus de Bonn, notamment dans l'édification d'un cadre démocratique. Cependant, comme le signale le Secrétaire général, le pays reste confronté à des défis considérables.

Au cours de la Conférence de Londres, nous avons renouvelé nos engagements collectifs en faveur du peuple afghan. La Norvège s'est ralliée sans réserves au Pacte pour l'Afghanistan et à la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan. Ces documents fournissent le cadre nécessaire pour la poursuite du développement en Afghanistan, et pour le maintien de notre appui à long terme. La Norvège a eu le plaisir de s'engager à apporter un appui financier à l'Afghanistan pour les cinq prochaines années.

La consolidation de la paix en Afghanistan appelle une approche globale, c'est pourquoi la Norvège appuie sans réserves les trois piliers du Pacte pour l'Afghanistan. Ces plans sont ambitieux. Il faut maintenant mettre l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie de développement et atteindre les jalons définis dans le Pacte pour l'Afghanistan. Il est important que le peuple afghan puisse constater que la paix apporte le développement.

Nous souhaitons formuler quatre remarques au sujet des principales tâches qui nous attendent.

Premièrement, la Norvège reste préoccupée par la détérioration de la situation en matière de sécurité. La fréquence croissante des attaques violentes – y compris les attentats-suicides – est inquiétante. Toutefois, cela n'affecte pas notre engagement en faveur de l'Afghanistan et à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS). Nous renforçons actuellement notre présence dans le nord, y compris au sein de l'Équipe de reconstruction de province à Meymana. La Norvège estime que le renforcement des réformes du secteur de la sécurité est d'une importance capitale pour la mise en place d'une paix durable. L'état de droit doit être assuré par le renforcement de la police et du système judiciaire.

Deuxièmement, la production et le trafic de drogues illicites constituent une préoccupation majeure. Si ce problème n'est pas traité, ses effets battront en brèche les efforts en faveur d'une paix et d'un développement durables. Il faut aborder ce problème de façon globale.

Troisièmement, les progrès dans la réforme administrative doivent se poursuivre et les autorités afghanes doivent renforcer leur capacité à fournir des services à la population afghane. Il est important que l'autorité du Gouvernement central s'étende à l'ensemble du pays.

Quatrièmement, de nouveaux efforts sont nécessaires pour que les obligations relatives aux droits de l'homme soient respectées. La Norvège tient notamment à attirer l'attention sur l'importance du respect des droits des femmes. La Norvège attache une grande importance à la résolution 1325 (2000), sur les femmes, la paix et la sécurité, et a récemment lancé un plan d'action national pour renforcer sa mise en œuvre. En Afghanistan, comme dans d'autres pays affectés par des conflits, il faut des efforts coordonnés et soutenus pour mettre en œuvre cette résolution.

La Norvège se félicite du Plan d'action national intérimaire pour les femmes afghanes, qui s'appuie sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et reflète la résolution 1325 (2000). La Norvège va appuyer la mise en œuvre de ce Plan d'action, notamment en fournissant une assistance financière par l'entremise du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a joué un rôle important tout

au long du processus de Bonn, ainsi qu'en aidant le Gouvernement afghan à définir les nouveaux objectifs de la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan et les jalons du Pacte pour l'Afghanistan. La Norvège se félicite des recommandations formulées par le Secrétaire général quant au futur mandat de la MANUA. Nous appuyons la poursuite d'un rôle renforcé pour la MANUA dans le suivi et la coordination de l'assistance internationale. Cela inclut un rôle accru de la MANUA dans le processus de consultation entre les donateurs et les autorités afghanes. Nous attendons avec intérêt de voir la MANUA coprésider le Conseil commun de coordination et de suivi. Nous voudrions également souligner qu'il importe que ce Conseil soit représentatif. Le choix de ses membres doit reposer sur un processus ouvert et transparent.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui ferme et continu de la Norvège à la MANUA.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande félicite le peuple afghan d'avoir mené à bien l'Accord de Bonn. L'inauguration d'une Assemblée nationale pleinement élue en décembre de l'année dernière a été une grande réalisation de l'Afghanistan sur la voie d'une démocratie stable.

La Nouvelle-Zélande se réjouit d'avoir participé à la Conférence de Londres et au lancement du Pacte pour l'Afghanistan en février. La Conférence a été, pour la communauté internationale, une occasion importante d'affirmer son engagement à l'égard de l'Afghanistan, pour les cinq prochaines années au moins. Il sera important, pour l'avenir, de veiller à ce que ces engagements permettent de fournir la combinaison appropriée d'aide à la sécurité et au développement pour le peuple afghan.

En réponse aux résolutions prises par le Conseil de sécurité en 2001, la Nouvelle-Zélande a été l'un des premiers pays à envoyer des forces militaires en Afghanistan dans le cadre de la campagne internationale de lutte contre le terrorisme, et c'est l'un des pays à fournir les contributions les plus élevées par habitant. La contribution de la Nouvelle-Zélande a été une partie importante de notre volonté d'appuyer les efforts internationaux en faveur d'une sécurité mondiale.

Au cours des quatre dernières années, des centaines de membres de nos forces de défense ont servi en Afghanistan, ce qui nous a coûté 130 millions de dollars. Nous croyons qu'une armée et une police afghanes compétentes et efficaces sont essentielles pour garantir la stabilité à long terme du pays. À cette fin, la Nouvelle-Zélande participe aux activités de formation de l'armée et de la police et à la mise en place d'installations dans la province de Bamyan pour le rétablissement de l'ordre.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Zélande se félicite de la contribution de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et des États Membres en faveur du rétablissement de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Cette tâche n'est pas encore terminée, et la Nouvelle-Zélande attend avec intérêt les résolutions qui prorogeront le mandat de la MANUA dans le courant du mois. Il importe que le mandat de la MANUA vienne compléter le Pacte pour l'Afghanistan qui a déjà été convenu à la Conférence de Londres.

La Nouvelle-Zélande reste déterminée à aider l'Afghanistan à continuer sa marche sur la voie de la stabilité politique et économique. Nous avons augmenté notre aide au développement de 15 millions de dollars ces trois dernières années. La contribution de la Nouvelle-Zélande cible des projets ou des programmes menés par des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, l'accent étant mis sur les moyens de subsistance en milieu rural, la gouvernance, les droits de l'homme et la santé maternelle et infantile.

La Nouvelle-Zélande continue d'appuyer les activités de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme. Les droits de l'homme, qui comprennent les droits de la femme, restent l'un des principaux sujets de préoccupation de la Nouvelle-Zélande. À cet égard, nous nous félicitons du niveau accru de participation des femmes à l'élection de septembre, car c'est là un progrès significatif, et nous encourageons toute nouvelle initiative qui consolidera leur participation à la vie politique en Afghanistan.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre admiration à l'Afghanistan pour tout le chemin que ce pays a parcouru en si peu de temps. Mais il y a encore de grands défis à relever, et le rôle de la communauté internationale en appui aux efforts déployés par le peuple et le Gouvernement afghans pour surmonter ces difficultés reste crucial.

Avec d'autres ici aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande réaffirme sa volonté d'aider l'Afghanistan à répondre à ses besoins en matière de sécurité et de développement et d'œuvrer avec le peuple afghan à créer un pays où règneraient la sécurité et la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Italie.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Tom Koenigs, à le féliciter de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, et à le remercier de son exposé complet et informatif. Je tiens également à assurer le Représentant spécial que l'Italie lui accordera, sur le terrain et au niveau politique, un appui et une coopération sans faille. Il peut compter sur nous.

À cette occasion, nous nous devons également de rendre hommage à son prédécesseur, M. Jean Arnault, qui mérite toute notre reconnaissance pour les réalisations remarquables accomplies par l'ONU et le peuple afghan durant son mandat.

L'Italie souscrit sans réserve à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Du fait de notre actuel engagement considérable dans les efforts de stabilisation et de reconstruction de l'Afghanistan, nous souhaitons faire quelques observations supplémentaires.

Le rapport du Secrétaire général dresse un tableau mitigé de l'évolution récente de la situation en Afghanistan. Il mentionne une série de succès extraordinaires réalisés dans le processus politique, mais fait état en même temps de retards inquiétants et de difficultés dans la réalisation de nos objectifs communs dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme, de l'autonomisation des femmes, et de la lutte contre la production et le trafic des stupéfiants. Néanmoins, nous restons convaincus que la communauté internationale et le Gouvernement afghan sont sur la bonne voie.

Le succès de la Conférence de Londres, notamment le parachèvement du Pacte pour l'Afghanistan et son approbation par le Conseil de sécurité, confirme qu'à la base, nous convenons tous que la prise en charge par le Gouvernement afghan du processus de stabilisation et de reconstruction du pays doit être appuyée par l'action soutenue et coordonnée

de la communauté internationale, l'ONU y assumant un rôle central. Le succès des élections parlementaires en septembre dernier a confirmé que cette approche conjointe est génératrice de réalisations historiques. L'Italie a été à l'avant-garde de cet effort, ayant assumé le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN depuis août dernier. Nous nous enorgueillons donc tout particulièrement de ce que l'on ait pu constater que les élections n'ont pas trop souffert d'incidents au niveau de la sécurité.

En août dernier, devant le Conseil de sécurité, l'Italie avait déclaré que

« les défis redoutables qui nous attendent devraient renforcer notre détermination. Ces défis sont liés aux trois piliers essentiels et interdépendants de la sécurité, de l'édification des institutions et du développement économique. Aucun effort ne devrait être ménagé pour nous attaquer aux trois piliers dans une optique intégrée. » (*S/PV.5249, p. 36*)

Nous nous félicitons donc tout particulièrement de ce que le Pacte pour l'Afghanistan repose sur la démarche même de la complémentarité entre les piliers de la sécurité, de la gouvernance et du développement. Nous nous devons de souligner chaque fois que possible qu'une approche intégrée vis-à-vis de ces trois éléments est essentielle et qu'aucun de ces piliers ne doit avoir la priorité sur les autres pendant que nous définissons les principes et les critères qui inspireront le suivi des dispositions du Pacte pour l'Afghanistan. Nous sommes persuadés que les jalons qui figurent dans le Pacte, ainsi que la mise en place rapide du Conseil commun de coordination et de suivi, joueront un rôle crucial pour faciliter la mise en œuvre opportune et efficace du document.

L'Italie souhaite vivement participer à ce processus, en utilisant au mieux l'expérience et la connaissance du contexte local que nous avons accumulées au cours des 10 dernières années, d'abord en tant que facilitateur du processus politique depuis les années 90, et ensuite en tant que l'un des principaux donateurs aux programmes de développement, pays chef de file et partenaire clef pour la réforme du secteur de la justice, contributeur à l'Opération Liberté immuable, chef de l'équipe provinciale de reconstruction de Hérat, et coordonnateur de toutes les équipes provinciales de

reconstruction des provinces occidentales. Nous étudions actuellement la façon de maintenir notre actuel effort extraordinaire en termes de forces déployées sur le terrain – plus de 2 000 soldats et le commandement des opérations de la FIAS – en recourant par exemple à nos *carabinieri* et *guardia di finanza* pour participer à la formation de la police militaire et frontalière. Je ne vais pas ici ajouter de nouveaux détails à cette longue liste de tout ce que nous avons accompli sur plan humanitaire et en matière de développement.

S'agissant des propositions relatives à la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), comme l'indique le rapport dont nous sommes saisis, nous appuyons sans réserve l'approche générale consistant à assurer la continuité des activités de la Mission. Nous recommandons la poursuite de la cohérence entre la structure de la MANUA et l'organisation du Pacte pour l'Afghanistan afin que les tâches de suivi et de surveillance confiées à la Mission puissent se faire en toute efficacité. À cet égard, nous apprécions l'inclusion du mandat sur l'état de droit et la réforme de la justice parmi les responsabilités du bureau politique. Nous nous félicitons également de la proposition qui a été faite de renforcer et d'agrandir les bureaux locaux, si les conditions de sécurité le permettent. Une forte coopération avec les Équipes de reconstruction des provinces devrait être prévue dans la mesure où elle constitue un élément essentiel de ce processus.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt que le Conseil de sécurité approuve rapidement la recommandation contenue dans le rapport afin de permettre à la MANUA de continuer de servir d'exemple aux autres processus de consolidation de la paix.

Enfin, je rappellerai à nouveau que ce sont les solides liens fraternels qui nous unissent au peuple afghan qui inspirent nos efforts, et nous le félicitons de sa détermination indéfectible à reconstruire son pays et à renforcer la démocratie. Les problèmes auxquels nous sommes toujours confrontés devraient également nous rappeler que ce sont la paix et la sécurité internationales qui sont en jeu en Afghanistan et qu'elles le seront encore pour un certain temps.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de la République de Corée.

M. Oh (République de Corée) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je souhaiterais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous remercier d'avoir convoqué ce débat public sur la situation en Afghanistan.

Étant donné que le Processus de Bonn vient d'être achevé et que le nouveau cadre de partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale vient d'être établi récemment à la Conférence de Londres, le sujet du débat d'aujourd'hui est particulièrement opportun.

La Conférence de Londres, qui s'est tenue récemment, a constitué pour la communauté internationale une occasion importante de renouveler son engagement à fournir une aide politique, financière et en matière de sécurité pour appuyer les priorités du Gouvernement afghan. Nous nous félicitons du lancement du Pacte pour l'Afghanistan qui crée un cadre pour les progrès à venir et jouera un rôle important pour stimuler la communauté internationale et pour planifier ses activités d'appui. Nous espérons que le Pacte sera mis en œuvre fidèlement.

Bien que le Pacte pour le redressement de l'Afghanistan ait été lancé, il reste encore beaucoup à faire pour qu'il se réalise dans les détails. Entre autres préoccupations, une détérioration de la situation en matière de sécurité associée à une violence incontrôlée et au trafic illicite des stupéfiants entrave non seulement le processus de reconstruction, mais également la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan.

En ce qui concerne la situation de l'Afghanistan en matière de sécurité, nous sommes profondément préoccupés par l'instabilité continue dans certaines régions du pays. La sécurité devrait être améliorée dans tout le pays et les forces de sécurité afghanes devraient être renforcées pour contribuer à réaliser cet objectif. À cet égard, nous nous félicitons que l'OTAN ait récemment adopté un plan d'opérations révisé qui permet la poursuite de l'extension de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) placée sous le commandement de l'OTAN à tout l'Afghanistan et qui fournit aux forces de sécurité afghanes un appui opérationnel et une aide en matière de formation.

Nous sommes également préoccupés par la menace croissante que le trafic de stupéfiants pose à la sécurité nationale, au développement social et à la gouvernance de l'Afghanistan. À moins que le peuple afghan ne trouve d'autres sources de revenu, beaucoup seront tentés de prendre part à ce commerce illicite. Nous partageons par conséquent l'opinion selon laquelle la communauté internationale et le Gouvernement afghan devraient œuvrer de concert pour s'attacher à régler ce problème grave qui a des conséquences sur la quasi-totalité des questions de sécurité et de développement de l'Afghanistan. Mon gouvernement se félicite de la stratégie nationale révisée de lutte contre la drogue qui a été présentée par le Gouvernement afghan à la Conférence de Londres et se tient prêt à prendre part à l'appui international à la stratégie en contribuant au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants.

Pour faire face à ces problèmes continus, les efforts actifs du Gouvernement afghan, déployés dans un esprit de maîtrise du processus par les Afghans eux-mêmes, doivent aller de pair avec l'aide incessante de la communauté internationale. À cet égard, nous notons que de nombreux pays, y compris la République de Corée, ont annoncé à la Conférence de Londres qu'ils apporteraient une nouvelle aide financière à l'Afghanistan. Nous sommes convaincus que ces annonces sont la preuve de la confiance continue que les pays donateurs ont en l'Afghanistan. Cela est à mettre au crédit de la direction imprimée par le Président Karzaï et à sa vision claire pour le pays, manifestée dans la stratégie nationale de développement intérimaire.

La République de Corée a appuyé fortement le processus de reconstruction de l'Afghanistan. Outre notre contribution d'environ 60 millions de dollars en subventions à l'Afghanistan au cours des quatre dernières années, la Corée envisage d'accroître son aide à l'Afghanistan conformément au nouveau Pacte pour l'Afghanistan. Nous avons réservé 20 millions de dollars pour les trois prochaines années afin de faire progresser nos projets dans les domaines du développement des ressources humaines, du développement des zones agricoles et rurales et du renforcement de l'efficacité de l'administration publique. En outre, des unités médicales et des équipes de reconstruction coréennes contribuent au processus de reconstruction de l'Afghanistan depuis leur déploiement en février 2002. Nous nous engageons à

maintenir notre attachement à la reconstruction, au développement et à la stabilisation de l'Afghanistan dans les années à venir.

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*): Le Canada est heureux d'avoir l'occasion de s'adresser au Conseil de sécurité à propos de l'Afghanistan. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public.

Je commencerai par féliciter M. Tom Koenigs, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, et l'assurer de notre pleine coopération. Nous saisissons également cette occasion pour remercier son prédécesseur, M. Jean Arnault, et pour le féliciter de ses réalisations remarquables en Afghanistan.

Le Canada a pris l'engagement ferme de collaborer à la naissance d'un Afghanistan stable, sûr, démocratique et prospère. Notre contribution au redressement de ce pays a été parmi les plus importantes de toutes, et ce depuis le 11 septembre 2001. Elle a été d'ordre tant humanitaire que financier et c'est avec constance et détermination que nous avons apporté notre soutien au peuple afghan. Notre engagement ferme pour le futur de l'Afghanistan a été souligné par la visite du Premier Ministre Harper en Afghanistan au début de cette semaine. En effet, le Premier Ministre Harper n'a quitté l'Afghanistan que ce matin, après y avoir séjourné deux jours au cours desquels il a rencontré le Président Karzaï et les hauts fonctionnaires, ainsi que les troupes, les diplomates et les personnes employées à la reconstruction canadiens. La rencontre du Premier Ministre Harper avec le Président Karzaï était sa première avec un chef d'État depuis sa nomination en janvier.

Depuis 2001, nous avons mobilisé plus de 14 000 membres des Forces canadiennes pour appuyer la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et l'Opération Enduring Freedom. Tout récemment, avec le déploiement de 2 200 militaires, le Canada a pris en charge le commandement des forces de la Coalition à Kandahar et dans les cinq provinces avoisinantes du sud du pays. Il s'agit de notre seconde intervention à Kandahar. Le Canada a d'ailleurs toujours affecté ses soldats là où le besoin s'est toujours le plus fait sentir. Notre implication en Afghanistan n'a pas toujours été sans dure contrepartie. Des Canadiens y ont trouvé la mort et d'autres y ont été blessés. Nous sommes conscients de ce qui est en

jeu et nous sommes prêts à faire notre part, y compris dans les régions les plus dangereuses du pays.

Nous savons cependant que la réalisation de nos objectifs en Afghanistan ne saurait être assurée uniquement par des moyens militaires mais nécessitera, parallèlement, notre soutien à la gouvernance et au développement du pays. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons fait de l'Afghanistan le plus important bénéficiaire de l'aide au développement canadienne. Le 9 mars dernier, le Canada a annoncé un ajout de 40 millions de dollars à son niveau de financement à l'appui du développement de l'Afghanistan, portant ainsi à plus de 650 millions de dollars sa contribution totale. Par ailleurs, nous avons toujours tenu promesse par le passé en décaissant les fonds promis. Le Canada a pris le commandement d'une Équipe de reconstruction de province à Kandahar en août 2005 et il a récemment presque doublé l'effectif de son ambassade, tout cela indiquant la profondeur de notre engagement.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et de ses implications pour la paix et la sécurité. Le rapport insiste à juste titre sur la nécessité d'une approche globale de nos interventions en Afghanistan – une approche d'ailleurs retenue dans les documents adoptés récemment à Londres à la Conférence sur l'Afghanistan. Le Canada applaudit à la formation du Conseil commun de coordination et de suivi, organe indispensable dont le Canada a soutenu la création et contribué à la conception. Le Conseil contribuera à assurer une plus grande cohérence entre les efforts du Gouvernement afghan et ceux de la communauté internationale dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. Nous nous attendons à ce que le Conseil trouve des façons pratiques de résoudre les problèmes – en tirant des leçons de l'expérience de ceux qui ont été le plus activement impliqués, en s'efforçant de découvrir les lacunes et d'y remédier sans tarder et en assurant la cohérence de l'interaction des trois piliers indépendants du Pacte. Nous veillerons donc à ce que le Conseil soit secondé par un secrétariat efficace.

Dans son appui au Pacte, le Canada fera porter ses efforts sur trois principaux fronts : la sécurité, la gouvernance et la réduction de la pauvreté. Nous ne saurions réussir sans intervenir à la fois sur le plan militaire et sur le plan civil. En collaboration avec leurs partenaires internationaux et afghans, les Forces canadiennes ont contribué à créer un environnement

sûr, propre à permettre aux institutions gouvernementales afghanes naissantes de commencer à se développer. Ce soutien a également permis aux civils canadiens et autres déployés en Afghanistan de participer activement à la tâche complexe de l'édification d'institutions. La création d'institutions efficaces et responsables à Kaboul et dans l'ensemble de l'Afghanistan est une condition essentielle pour que notre investissement dans ce pays puisse continuer à porter ses fruits même après la fin de notre engagement.

(l'orateur poursuit en français)

Les actes de violence qui ont été perpétrés récemment dans certaines régions de l'Afghanistan montrent que ce n'est pas le moment de relâcher la vigilance. Al-Qaida et les Taliban demeurent actifs, défiant les forces de sécurité afghanes et internationales. Le recours à des attentats-suicides constitue une évolution inquiétante qui nécessite une réaction immédiate – y compris de la part des pays voisins de l'Afghanistan.

En même temps, le trafic des stupéfiants met les institutions gouvernementales en péril. La corruption mine la confiance de la population. Les bases d'un système efficace, transparent et accessible, n'ont pas encore été jetées. Ces menaces sont intimement reliées, l'argent de la drogue contribuant à la corruption et sapant l'autorité de la loi.

La réaction doit être robuste et multiforme. La mise en place de gouvernements responsables et démocratiques qui respectent les droits de la personne, qui donnent aux citoyens voix au chapitre et qui prennent des mesures allant dans le sens des attentes de ceux-ci est essentielle à toute solution globale à ces problèmes.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a un rôle crucial à jouer dans la consolidation de toute nouvelle institution de gouvernance de l'État afghan, notamment sur le front du renforcement de leurs capacités. À cette fin, la MANUA devra accroître ses propres capacités d'intervention sur le terrain en ce qui touche les droits de la personne, le respect de la primauté du droit, la police et la justice. Le Canada continue d'appuyer la MANUA en secondant les efforts des conseillers en matière policière et correctionnelle, et nous espérons que d'autres pays lui emboîteront le pas.

Inspiré par la détermination du peuple afghan à se bâtir un avenir meilleur, le Canada demeure prêt à aider l'Afghanistan à réaliser les engagements définis dans le Pacte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et la délégation argentine pour la compétence avec laquelle l'Argentine dirige les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Bolton et la délégation des États-Unis pour la présidence américaine couronnée de succès et fertile en événements du mois dernier. Je voudrais aussi souhaiter à l'Ambassadeur Wang Guangya, de la Chine, une présidence réussie le mois prochain.

La délégation pakistanaise exprime sa gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, pour son exposé au Conseil aujourd'hui et au Secrétaire général pour son rapport complet sur la situation en Afghanistan (S/2006/145). Je voudrais également saisir l'occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Jean Arnault, prédécesseur de M. Koenigs. Le Pakistan appuie pleinement la poursuite du rôle important des Nations Unies en Afghanistan. Nous appuyons également l'assistance internationale à la sécurité en Afghanistan.

Le rapport du Secrétaire général décrit les progrès considérables réalisés en Afghanistan dans l'accomplissement des jalons du processus de Bonn. Nous tenons à féliciter le Président Karzaï et le peuple frère afghan pour ces réalisations.

Malheureusement, il reste également de nombreux défis à relever – en particulier la sécurité, les stupéfiants, la criminalité, les seigneurs de la guerre et le développement. Le Pacte pour l'Afghanistan, adopté à la Conférence de Londres, a entériné un plan d'ensemble destiné à relever ces défis afin de rétablir la paix et la sécurité et de favoriser la prospérité en Afghanistan. Les engagements pris par le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux au titre du Pacte seront, nous l'espérons, respectés.

Le Pakistan et l'Afghanistan jouissent d'une relation étroite et symbiotique qui trouve ses racines dans la géographie, l'histoire, une même ethnicité et une foi commune. Nos destinées sont inextricablement liées. La paix en Afghanistan permettra à nos deux

pays de servir de pont au développement des échanges et du commerce entre l'Asie centrale, l'Asie du Sud et au-delà. Le succès des initiatives de paix et la prospérité en Afghanistan sont donc essentiels pour le Pakistan.

Il y a plus de 25 ans, le peuple pakistanais accueillait quelque 4 millions de ses frères afghans à bras ouverts. Nous les avons reçus pour l'essentiel sans bénéficier de la générosité de l'aide extérieure. Trois millions d'Afghans séjournent encore au Pakistan. Conformément à nos traditions et aux principes du droit humanitaire, le Pakistan ne les a pas contraints de retourner contre leur gré dans leur pays. Pourtant, ils le devraient, et nous comptons que les conditions seront rapidement réunies pour leur permettre de le faire dans la dignité et avec honneur.

Comme en témoignera l'histoire, l'hospitalité pakistanaise au cours des années les plus difficiles de l'Afghanistan a entraîné des problèmes tenaces pour le Pakistan, y compris la montée de l'extrémisme et la présence du terrorisme. Nous nous attaquons à ces phénomènes avec détermination et, à notre sens, avec succès.

Le Pakistan a adopté des stratégies à court et à long terme pour faire face aux problèmes du terrorisme et de l'extrémisme. Nous avons fait prisonniers plus de 600 terroristes Al-Qaida, dont la plupart s'étaient infiltrés après le 11 septembre 2001. Nous avons agi résolument contre le terrorisme des Taliban, conformément aux dispositions de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité. Nous avons déployé plus de 80 000 soldats sur notre frontière occidentale avec l'Afghanistan afin de prévenir l'infiltration ou la fuite des terroristes Al-Qaida et autres terroristes. Nous investissons parallèlement dans les infrastructures et le développement socioéconomique de ces régions frontalières jusqu'à présent troublées. Le Pakistan a également lancé de grandes opérations militaires dans certaines de nos régions tribales afin d'éliminer la présence des terroristes étrangers et de leurs partisans. Plus de 600 soldats pakistanais ont perdu la vie au cours des 75 opérations menées par les forces de sécurité pakistanaises. Je tiens à rappeler que ces victimes sont plus nombreuses que toutes celles déplorées par les forces de la coalition en Afghanistan.

Personne ne peut donc mettre en doute l'engagement et la détermination du Pakistan à vaincre le terrorisme. Une approche globale est nécessaire pour

faire face aux défis que posent le terrorisme, la violence criminelle et l'insurrection en Afghanistan. Les incidents terroristes et les autres violences, qui ont lieu en Afghanistan, ne se produisent pas seulement dans le sud et le sud-est, mais également dans d'autres régions du pays. Une action efficace menée en Afghanistan même par les forces nationales afghanes et les forces de la coalition internationale pourrait les prévenir. Pour remporter un succès, il conviendra de s'attaquer aux causes profondes d'une telle violence – l'extrémisme, les activités des chefs de guerre, le commerce des stupéfiants et les rivalités locales – en faisant preuve de patience et de sincérité. La responsabilité d'un échec ne saurait être cherchée à l'extérieur.

La sécurité et le contrôle des frontières sont évidemment essentiels pour prévenir toute infiltration de terroristes ou d'éléments criminels violents au Pakistan ou en Afghanistan. Comme je l'ai dit, le Pakistan a, pour ce faire, déployé quelques 80 000 soldats de notre côté. Un effort similaire est nécessaire de l'autre côté pour que la stratégie du marteau et de l'enclume soit couronnée de succès. En outre, cette entreprise ne pourra aboutir sans une coopération étroite concernant le partage de renseignements en temps réel. Cela pourra se faire au sein de la Commission tripartite et grâce à des contacts bilatéraux étroits et constants.

Le Pakistan a également décidé de prendre des mesures supplémentaires. Nous allons clôturer certaines sections de la frontière afin de renforcer les mesures d'interdiction mises en œuvre par nos forces. Nous chercherons également à éliminer tous les éléments terroristes qui pourraient se trouver dans les camps de réfugiés afghans ou ailleurs parmi la population de réfugiés.

Outre le partage des renseignements, le Pakistan attend de ses partenaires qu'ils renforcent ses capacités d'interdiction et de lutte contre le terrorisme en lui fournissant de l'équipement électronique et autre, en particulier des hélicoptères pour assurer une mobilité accrue et réduire le temps de réaction. Nous avons fait part de ces requêtes à nos partenaires.

Enfin, les opérations conjointes de lutte contre le terrorisme doivent être menées dans le plein respect des principes du droit international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration de Kaboul s'agissant du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et

de la non-ingérence. Le Pakistan ne saurait tolérer la moindre violation de ces principes.

Le Pakistan estime que l'Afghanistan peut parvenir à surmonter les défis liés à la sécurité, à la gouvernance et au développement avec l'appui de la communauté internationale et la collaboration de ses voisins. Le Pakistan tient à jouer un rôle majeur pour contribuer au succès du Pacte pour l'Afghanistan. Un élément essentiel de ce Pacte est d'assurer un développement durable et rapide en Afghanistan.

À Londres, le Pakistan a ajouté à sa contribution précédente, de 200 millions de dollars, 50 autres millions de dollars qui seront consacrés au développement de l'Afghanistan. Nous avons pris des dispositions spéciales pour faciliter le commerce en transit de l'Afghanistan et vers l'Afghanistan. Les échanges commerciaux bilatéraux entre le Pakistan et l'Afghanistan ont représenté 1,2 milliard de dollars l'an dernier et nous espérons qu'ils atteindront 2 milliards de dollars cette année. Nous avons conclu un accord avec les États-Unis pour créer des zones industrielles à la frontière de l'Afghanistan dont les biens pourront entrer en franchise sur le marché américain.

Le Pakistan est convaincu qu'avec une volonté mutuelle et une confiance accrue, l'Afghanistan et le Pakistan seront en mesure de coopérer étroitement pour établir la paix et la sécurité dans la région et pour assurer la prospérité de nos peuples dont les liens historiques et fraternels sont assez forts pour résister aux vicissitudes de la politique et aux manœuvres de ceux qui tentent de semer la dissension et la discorde entre nous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Pakistan pour les paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à la délégation argentine.

Je donne la parole à M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

M. Koenigs (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement les membres du Conseil pour l'appui constant qu'ils ont unanimement apporté au processus de paix en Afghanistan et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Sur un plan personnel, je voudrais remercier chaudement le Conseil de son accueil

chaleureux ainsi que de l'appui qu'il m'a apporté pour surmonter le défi redoutable qui va de pair avec mes fonctions.

J'apprécie beaucoup la suggestion formulée par le représentant du Japon en faveur d'une visite du Conseil de sécurité en Afghanistan, qui refléterait encore une fois l'engagement du Conseil, et nous ne ménagerons aucun effort pour nous préparer à cette visite.

Tous les orateurs ont exprimé leurs préoccupations – qui sont aussi les nôtres – en ce qui concerne la sécurité, les violations des droits de l'homme, l'inégalité s'agissant des droits des femmes, et les questions liées à la culture du pavot et au trafic de stupéfiants. Vous pouvez être sûrs que ces questions posent un défi majeur au Gouvernement afghan, à la communauté des donateurs dans son ensemble et à l'ONU ainsi qu'à tous ses fonds et organes, y compris la MANUA.

Nous continuerons à développer nos activités conformément au principe du contrôle afghan sur toutes les initiatives liées au développement en Afghanistan. Nous resterons en marge pour permettre à la direction du Gouvernement afghan de mener toutes les opérations. Outre mon exposé, on m'a demandé de répondre à certaines des questions qui ont été posées par le représentant du Danemark, et j'aimerais y répondre. Oui, nous poursuivrons activement le dialogue avec les institutions gouvernementales à l'échelle nationale, et en particulier, provinciale. Certains orateurs ont fait des observations sur notre proposition d'étendre la présence de la MANUA aux provinces. Après les élections, certaines localités ont été évacuées par le personnel d'assistance international. Par conséquent, certaines provinces disposent de locaux qui peuvent être utilisés par les organismes et les antennes sur le terrain par le biais de la MANUA. Nous souhaitons donc utiliser certains de ces locaux et les partager avec les organismes de l'ONU déjà présents afin de mettre en avant l'appui international et d'accroître l'aide fournie aux institutions politiques du Gouvernement afghan. Cette ouverture pourrait améliorer la situation sécuritaire dans ces zones, car l'une de nos expériences dans le nord nous a enseigné que lorsqu'il y a une présence internationale, une présence gouvernementale et un bureau de la mission, la situation sécuritaire s'améliore parfois. Je n'ignore pas, cependant, qu'il nous faut évaluer la situation sécuritaire qui règne dans ces provinces avant d'étendre notre présence. Nous

n'allons pas ouvrir de nouveaux bureaux régionaux, mais nous aimerions voir de petites antennes émerger des bureaux régionaux là où cela nous semble souhaitable.

La distinction entre les deux piliers de la MANUA est plus de nature administrative que liée au fond. A travers mon autorité, je veillerai à ce qu'ils coopèrent pour que les droits de l'homme et les sexospécificités, éléments prioritaires de chacun des piliers, ne soient pas dissociés. Je veillerai à ce qu'il existe une coordination étroite entre ces deux éléments de notre mandat.

Il est indiscutable que j'accorderai la priorité à un recrutement raisonnable et intelligent, en particulier s'agissant du personnel politique présent dans la région. En rejoignant la Mission, j'ai appris que le capital humain et la qualité de notre personnel constituaient les clefs de notre efficacité et de notre succès. Le respect que nous avons gagné, non seulement auprès de la communauté internationale mais, surtout, auprès des autorités afghanes et de la population en général, tient à la très grande qualité de notre personnel. Nous ferons tout pour la préserver, voire la renforcer.

Le représentant de Slovaquie s'est interrogé sur la façon dont nous mettrons en place le Conseil commun de coordination et de suivi et sur le moment où il sera opérationnel. J'aimerais que nous soyons opérationnels le plus rapidement possible. À cet égard, je me suis entretenu avec le Président afghan, qui a exprimé la même opinion. Cela dit, il est très difficile de concilier les deux principes qui sous-tendent ce conseil commun de coordination et de suivi : efficacité et représentativité. La représentativité relève des donateurs, des fournisseurs de contingents et des acteurs régionaux. On continue d'y œuvrer. Je profiterai de ma venue à New York pour m'entretenir avec certaines de ces parties prenantes.

J'ai beaucoup apprécié le fait que le représentant des États-Unis a mis l'accent sur l'importance de développer le capital humain en Afghanistan. C'est l'une des grandes priorités sur laquelle il faudra concentrer nos efforts dans l'avenir, dans la mesure où la prise en charge de cette question par les Afghans s'accompagnera d'un renforcement de la capacité afghane dans le pays. C'est à cette fin que nous oeuvrons à Kaboul et dans les provinces.

Enfin, je voudrais exprimer une nouvelle fois ma reconnaissance pour le soutien unanime que les membres du Conseil de sécurité apportent à la MANUA.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Koenigs de ses éclaircissements et de ses observations. Je le remercie une fois encore d'être avec nous. Nous espérons le revoir bientôt, une fois que

nous aurons adopté la résolution prorogeant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, à la fin du mois de mars.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 55.